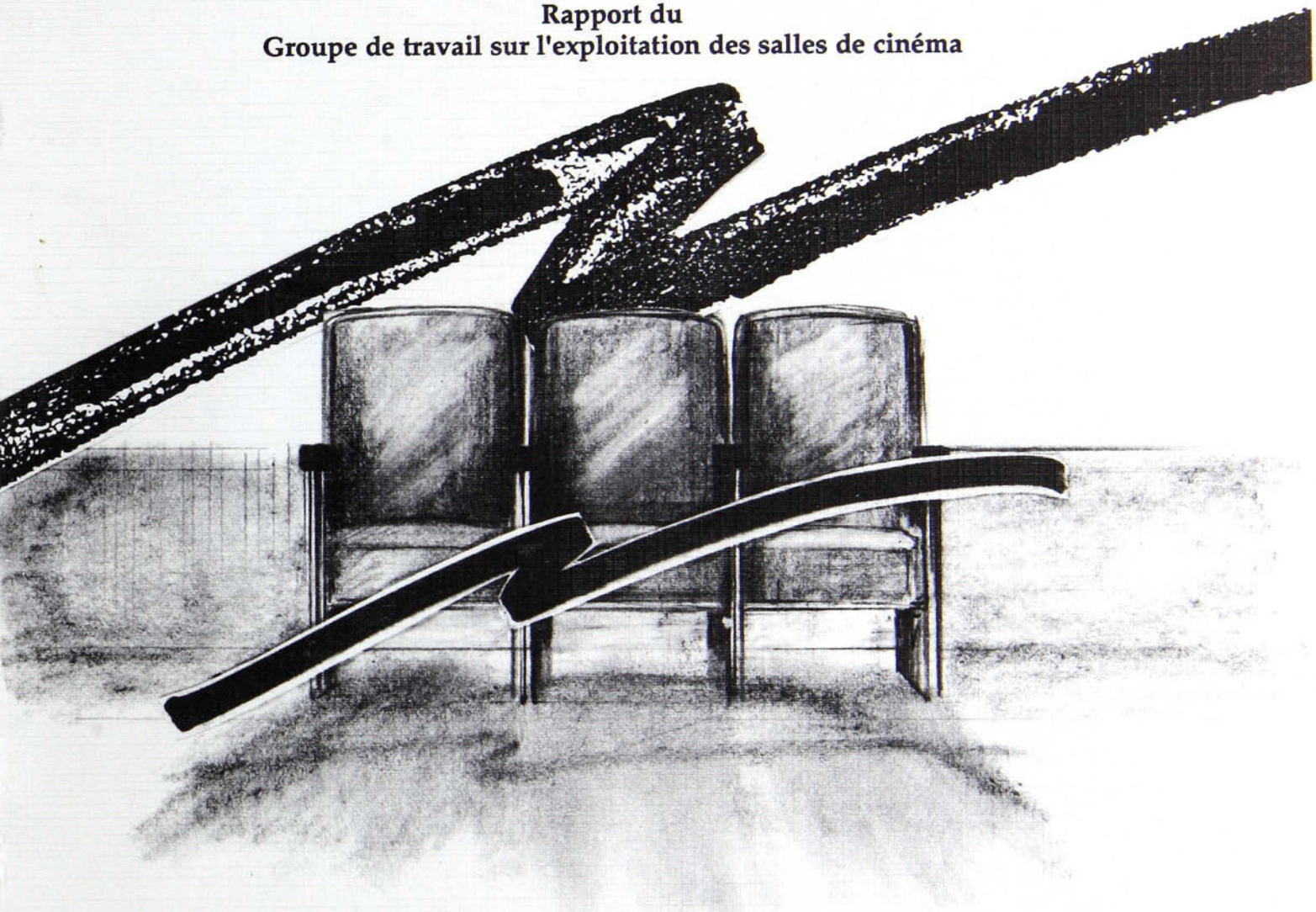


A32A1
A2.9/
E965
v.1
OFF

L'exploitation cinématographique au Québec
QUE SONT NOS CINÉMAS DEVENUS?

Rapport du
Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma



Présenté à
Madame Lise Bacon,
Ministre des Affaires culturelles du Québec

Novembre 1988



Bibliothèque Nationale du Québec

L'exploitation cinématographique au Québec

QUE SONT NOS CINÉMAS DEVENUS?

Rapport du
Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma

Présenté à
Madame Lise Bacon,
Ministre des Affaires culturelles du Québec

Novembre 1988

A32A1

A29/E965-

N.1

OFF

Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma

Victoriaville, le 31 octobre 1988

Madame Lise Bacon
Vice-première ministre et
Ministre des Affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec une grande satisfaction que je vous remets, au nom des membres du Groupe de travail, notre rapport sur le dossier de l'exploitation des films en salles.

En le parcourant, vous pourrez constater qu'au Québec cet important secteur de l'industrie cinématographique a été considérablement négligé par les programmes d'aide. A tel point qu'entre décembre 1983 et mai 1988, le nombre de cinémas est passé de 233 à 123, une perte de 47%. Pourtant, on s'entend généralement pour considérer ce secteur comme le premier volet de la diffusion, voire celui qui influence tous les autres.

Pour sauver les établissements encore en activité et redonner au vaste public qui en est privé l'accès à la culture cinématographique sur grand écran, un programme d'urgence doit être mis en place sans délai par le gouvernement. Nous estimons que des capitaux d'au moins 20 000 000\$, provenant des secteurs privé et public, seront nécessaires à sa réalisation.

Ceci dit, nous n'avons pas cherché à trouver les responsables de la situation difficile dans laquelle se trouvent les salles, mais plutôt à élaborer des solutions.

En vous transmettant celles-ci, nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

Paul Gendron

MANDAT

« Examiner le dossier de l'exploitation des films en salles par les réseaux, les indépendants et les salles parallèles en ce qui concerne les aspects de la propriété des salles, de l'accessibilité aux films pour l'ensemble des régions, la question de la rénovation des salles, les catégories de permis de salles, la sortie des films en salles par rapport à la sortie en vidéo. »

« Recommander des actions ou mesures pour améliorer la situation actuelle de l'exploitation en salles. »

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur Paul Gendron, président

Monsieur Paul Gendron est propriétaire du cinéma Laurier à Victoriaville. Il est le fondateur de l'entreprise CINÉVIC, qui a été pendant un certain temps, propriétaire de plusieurs salles et ciné-parcs en province. CINÉVIC offre encore un service de programmation et d'achat en nombre à plusieurs exploitants indépendants.

Monsieur Paul Gendron a été membre de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel et membre du premier conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma; il a présidé l'Association des propriétaires de cinémas du Québec pendant quelques années.

Monsieur Jean Colbert

Trésorier sortant de l'Institut québécois du cinéma, il a siégé au conseil d'administration de l'Institut à titre de représentant des propriétaires de salles de 1984 à 1988.

Propriétaire du cinéma Le Paris et d'un important vidéo-club à St-Hyacinthe, il est aussi président de ASKA FILMS DISTRIBUTION. Il a participé à la mission d'étude conjointe des propriétaires de cinémas et de l'Institut québécois du cinéma en France et en Belgique à l'été 1987. Il a été vice-président et directeur général de la Corporation Les Films Mutuels de 1974 à 1984.

Monsieur Pierre Latour

Après avoir été vice-président des acquisitions chez MALO FILMS pendant de nombreuses années, monsieur Latour a récemment mis sur pied sa propre entreprise de distribution: MAX FILMS. Il a une connaissance approfondie du marché du film et de la vidéo-cassette et a été responsable des programmes de diffusion à l'Institut québécois du cinéma.

Monsieur Renaud Thériault

Monsieur Renaud Thériault possède une expérience de plus d'une quinzaine d'années dans le domaine des ciné-clubs. Il est responsable d'une salle parallèle importante à Chicoutimi et siège au conseil d'administration de l'Association des cinémas parallèles du Québec.

Directeur par intérim des services aux étudiants à l'Université du Québec à Chicoutimi, monsieur Thériault est grandement préoccupé par les questions d'éducation cinématographique et d'accessibilité dans les régions.

Monsieur Marcel Venne

Monsieur Marcel Venne est propriétaire du cinéma Joliette. Après en avoir été le président, il siège au conseil d'administration de l'Association des propriétaires de cinémas du Québec. Il vient d'être nommé administrateur de l'Association des propriétaires de cinémas du Canada. Il a aussi siégé au conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma.

Monsieur Venne a une connaissance approfondie des rouages de la distribution et de l'exploitation en Amérique du Nord, il a également fait partie de la mission conjointe des propriétaires et de l'Institut en France et en Belgique à l'été 1987 au sujet de l'exploitation.

DÉFINITIONS

Complexe multi-salles:	établissement cinématographique regroupant plusieurs salles;
Entreprise québécoise:	le Groupe considère comme entreprise québécoise celle qui répond à la définition adoptée par la SOGIC: 1- son siège social et ses principaux bureaux sont établis au Québec; 2- les deux tiers de son capital-actions exerçant le contrôle appartiennent à une (ou des) personne(s) domiciliée(s) au Québec; 3- les deux tiers des associés ou administrateurs sont des personnes domiciliées au Québec.
Établissement:	localisation d'un ou plusieurs écrans dans un même lieu physique;
Exploitant indépendant:	réfère aux entreprises privées et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'exploitation;
Film porteur:	film susceptible de rallier un large public et de connaître une fréquentation et une recette-guichet le situant nettement au-dessus de la moyenne;
Salle parallèle:	exploitation de salle de cinéma sans but lucratif présentant des films en public sur une base régulière.

TRAVAUX DE CONSULTATION

Personnes rencontrées dans le cadre des visites effectuées dans l'Est du Québec et la Gaspésie

MM. Yves et Guy Côté
propriétaires du cinéma Cartier et du ciné-parc Cartier de Rivière-au-Renard (Gaspé)

Monsieur Claude Pearson,
propriétaire du cinéma Auditorium et du ciné-parc Bas St-Laurent de Rimouski

Monsieur Jean Laporte,
président du ciné-club Cinéma 4 et directeur des communications de la Société Radio-Canada à Rimouski

Monsieur Jean-Guy Côté,
président de l'Association des cinémas parallèles, agent de développement au bureau de l'Est de l'Office de planification et de développement du Québec et administrateur du Carroussel international du film de Rimouski

Monsieur et Madame Richard Paradis,
propriétaires du cinéma Hollywood en Direct de Mont-Joli

Monsieur et Madame Denis Duval,
propriétaires du cinéma Gaité à Matane

Monsieur Gérald Gagnon,
ex-propriétaire du cinéma Caribou à Ste-Anne-des-Monts

Monsieur Francis Pelletier,
président de la corporation La Grange à Francis et intervenant culturel

Monsieur Jean-Pierre Caron,
ex-responsable du Ciné-club de Ste-Anne-des-Monts

Personnes rencontrées dans le cadre des visites effectuées à Montréal, dans le nord de la région métropolitaine et dans l'Ouest du Québec

Monsieur Adolfo Papalia,
propriétaire du cinéma de Montréal et du cinéma Rex à St-Jérôme

Monsieur Gliven,
gérant du Cinéma Rex à St-Jérôme

Monsieur Tom Fermanian,
propriétaire du cinéma Pine à Ste-Adèle

MM. Réjean Martineau et Jacquelin Corbeil,
propriétaires du cinéma Laurier à Mont-Laurier

MM. Alain Villeneuve et François Beaumont,
respectivement président de Comi-Art Maniwaki et responsable des
opérations cinéma pour le Comi-Art Maniwaki

Monsieur Jean Filteau,
gérant des cinémas Cartier, Vendôme et Amour à Hull, propriétés de
Monsieur Jacques Patry

Monsieur Claude Chamberlan,
directeur du cinéma Parallèle et du Festival international du nouveau
cinéma et de la vidéo

MM. Martin, Brisebois et Lafrenière
respectivement maire, conseiller et gérant de la municipalité de Ste-Anne-
de-Bellevue

Associations professionnelles ayant répondu à l'invitation du Groupe de travail

Association québécoise des industries techniques

Madame Micheline Charest, présidente
Madame Christiane Bélanger-Hall, membre

Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films et vidéo

Monsieur Joseph F. Beaubien, directeur général

Association des propriétaires de cinémas du Québec

Monsieur Lorne Bernard, président

Monsieur Angelo Guzzo, propriétaire des cinémas Astre et Paradis à Montréal

Association des producteurs de films et vidéo du Québec

Madame Louise Baillargeon, directrice générale

Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma du Québec

Monsieur Pierre Blondin, président

Monsieur Richard Marsan, membre

Représentants des institutions gouvernementales rencontrés par le Groupe

Société générale des industries culturelles

Monsieur Charles Denis, président-directeur général,

Monsieur Robert Brisebois, vice-président

Madame Joelle Levie, adjointe à la promotion

Régie du cinéma du Québec

Monsieur Denis Belleville, secrétaire général

Téléfilm Canada

Monsieur Pierre DesRoches, directeur général

Madame Louise Beaudoin, directrice générale adjointe

Monsieur Noël Cormier, directeur des politiques et des programmes

MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport que nous remettons aujourd'hui servira, nous l'espérons, à redonner au public de toutes les régions du Québec l'accès à la culture cinématographique sur grand écran.

Pour ce faire, il faudra rebâtir un parc de salles conformes aux normes de projection et de confort reconnues. Pour le maintenir à jour, en tenant compte de l'évolution rapide de la technologie, il sera nécessaire d'instaurer un programme d'aide automatique à partir de la recette générée aux guichets. Toutes ces mesures, dans leur ensemble, renforceront la propriété québécoise dans cette activité culturelle et économique importante.

En confiant le mandat au Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma le 12 avril dernier, Madame Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles, avait demandé à l'Institut québécois du cinéma d'en assumer le secrétariat. Nous étions entre bonnes mains. Sans son personnel dévoué et compétent, nous n'aurions pu en faire autant en si peu de temps. Qu'ils en soient tous remerciés, en particulier Monsieur Bernard Boucher, secrétaire général de l'Institut québécois du cinéma, ainsi que notre inlassable secrétaire-researchiste, Monsieur Jean Hamel.

Formé de bénévoles convaincus, recrutés dans la profession, le Groupe de travail s'est réuni douze fois entre le 28 avril et le 3 novembre 1988. Ces réunions ont été complétées de deux tournées de consultation. Nos rencontres se sont souvent prolongées tard le soir, aussi bien dans la salle de réunion de l'Institut québécois du cinéma, qu'à Matane ou à Mont-Laurier.

En plus des propriétaires de cinéma, nous avons rencontré des responsables de salles parallèles, des directeurs de ciné-clubs, des élus municipaux, des représentants d'associations professionnelles ainsi que la direction de la SOGIC, de Téléfilm Canada et de la Régie du Cinéma.

Ces rencontres nous ont fourni des éclairages différents sur nos recherches et nos analyses. Partout et toujours, nous avons constaté l'intérêt de la profession envers les problèmes vécus par ceux qui diffusent le cinéma sur grand écran.

Et voilà, notre tâche est accomplie. Comme à la fin d'un film, nous signons le générique puisque nous y croyons; nous sommes prêts à le défendre et nous restons disponibles pour la suite...

Paul Gendron

AVANT-PROPOS

Contexte ayant mené à la formation du Groupe de travail

À l'occasion des consultations qui ont précédé l'adoption de la Loi 59, les propriétaires de cinémas ont fait état des difficultés particulières rencontrées par les entreprises québécoises d'exploitation.

Les représentations faites par le réseau des salles parallèles depuis plusieurs années soulignaient aussi les nombreuses difficultés vécues par les ciné-clubs du Québec. Dans un cas comme dans l'autre, c'est en région éloignée que le problème se pose le plus crûment.

La loi sur le cinéma n'étant pas très loquace en matière d'exploitation, la ministre des Affaires culturelles du Québec, Madame Lise Bacon, a décidé, lors du discours d'adoption de la Loi 59 à l'Assemblée nationale en décembre 1987, de mandater un groupe de travail pour examiner tout le dossier de ce secteur de l'industrie cinématographique.

Le Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma a procédé à un examen approfondi de la situation de l'exploitation en ce qui concerne l'évolution du parc d'établissements cinématographiques au Québec, la propriété des salles, la rapidité d'accès des films récents à l'ensemble des régions, les programmes d'aide, la réglementation relative aux normes techniques et aux catégories de permis, ainsi que les délais existant entre la sortie d'un film en salle et sa diffusion par les autres fenêtres.

À la demande de la Ministre des Affaires culturelles, le secrétariat du Groupe était assumé par l'Institut québécois du cinéma. Les travaux de recherche et d'analyse qu'il a effectués ont alimenté le Groupe dans la rédaction du rapport et ont servi à l'élaboration des recommandations qui visent à transformer en profondeur et pour longtemps, la situation actuelle dans l'exploitation cinématographique au Québec.

Remerciements

Les membres du Groupe de travail sont heureux de remercier toutes les personnes qui ont collaboré à ses travaux de consultation; celles qui ont réalisé des recherches sur des sujets spécifiques nécessaires à une analyse éclairée de la situation; celles aussi qui ont bien voulu faire part de leurs expériences particulières en communiquant par écrit ou par téléphone.

Ce rapport est un travail collectif de tous les membres du Groupe. Chacun y a apporté le fruit de son expérience, de sa compétence et de sa passion pour le cinéma.

Avertissements au lecteur

Les données relatives aux établissements et à la fréquentation proviennent essentiellement du Bureau de la statistique du Québec, des répertoires annuels de la Régie du cinéma, des compilations de l'Institut québécois du cinéma ainsi que de L'étude sur le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques au Québec réalisée en 1985 pour le compte de la Société générale du cinéma du Québec.

Les membres du Groupe veulent aussi souligner que les répartitions régionales sont établies en fonction des dix (10) anciennes régions administratives.

TABLE DES MATIERES

Lettre du Président	i
Mandat	ii
Composition du Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma	iii
Définitions	v
Travaux de consultation	vi
Mot du Président	ix
Avant-propos	xi

Chapitre 1	Que sont nos cinémas devenus?	
	L'exploitation cinématographique laissée pour compte	1
	L'activité culturelle	2
	Les temps ont changé	4

ENVIRONNEMENT AU QUÉBEC

Chapitre 2	Evolution du parc des établissements cinématographiques de 1983 à 1988	
	Situation générale	6
	La chute continue	6
	Les régions les plus durement touchées	9
	Concentration de propriété	13

Chapitre 3	L'offre et la demande: la fréquentation cinématographique au Québec	
	Rappel historique	20
	Une reprise encourageante	20
	Population desservie par une salle de cinéma	23
	La diminution de l'offre	27
	Les recettes	28

X Chapitre 4	Comportement du public	
	Données de base	31
	Profil des meilleurs consommateurs de films	31
	Les grands consommateurs de films en salles	35
	Les spectateurs, selon leur degré d'assiduité	37
	Tendances de la société québécoise	38

Chapitre 5	Principales raisons de fermetures	
	Enquête auprès des exploitants	41
	Vétusté du parc de salles	42
	Respect des normes techniques	45
	Problème d'accès rapide aux primeurs	48
	Les autres fenêtres de diffusion	50
	Autres compétiteurs	52

ENVIRONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

✕ Chapitre 6	Environnement à l'extérieur du Québec	
	L'Ontario en meilleure position	54
	L'exploitation en République fédérale d'Allemagne	55
	L'exploitation en France	58
	L'exploitation aux États-Unis	62

L'EXPLOITATION AUJOURD'HUI

Chapitre 7	L'exploitation aujourd'hui	
	Les nouvelles règles du marché	63
	Implantation et rénovation	68
	Autres modèles d'exploitation	70
	Accessibilité aux programmes	74
	Renouveau professionnel	75
	La promotion du grand écran et l'éducation cinématographique	76
	Des chiffres pour mieux voir	78

✕

RECOMMANDATIONS

Reconnaissance des principes fondamentaux	80
Nouvelle réalité	82
Plan d'urgence à l'implantation et à la rénovation	85
Aide à la diffusion	93
Coordination des efforts et des ressources	96
Accessibilité aux programmes et accroissement des investissements	97
Autres fenêtres et lieux de diffusion	100
Renouveau professionnel	102
Promotion du grand écran	104

Établissement à valeur patrimoniale	106
Éducation cinématographique	107
Des chiffres pour mieux voir	108
 Documents consultés	 110
 Liste des tableaux	
Tableau I: Les fermetures d'établissements cinématographiques au Québec de 1983 à 1988	7
Tableau II: Les fermetures de salles de cinéma au Québec de 1983 à 1988	10
Tableau III: Les fermetures de ciné-parcs au Québec de 1983 à 1988	12
Tableau IV: Les fermetures de salles parallèles au Québec de 1983 à 1988	15
Tableau V: Détails sur la propriété des établissements commerciaux au Québec	16
Tableau VI: Pourcentage d'entreprises, d'écrans et de fauteuils	18
Tableau VII: Capacité moyenne des salles-écrans et des établissements par catégorie d'entreprises	18
Tableau VIII: Assistance annuelle dans les salles de cinéma selon la région administrative, 1983-1987	21
Tableau IX: Détails sur le parc de salles de cinéma en région	24
Tableau X: Population desservie par une salle de cinéma	26
Tableau XI: Statistiques principales des salles de cinéma, 1er trimestre de 1987 et 1988	30
Tableau XII: Répartition selon les différentes versions et le nombre de copies	49
Tableau XIII: Moyenne relative aux différentes versions	52
Tableau XIV: Tableau comparatif entre l'Ontario et le Québec	56

Annexes

- 1- Répertoire des établissements
- 2- Cartogrammes illustrant l'évolution du parc d'établissements cinématographiques au Québec

Chapitre 1

QUE SONT NOS CINÉMAS DEVENUS?

L'exploitation cinématographique laissée pour compte

Pendant longtemps l'exploitation cinématographique a été considérée comme le maillon le plus lucratif de la chaîne de l'industrie du cinéma. Selon les critiques qui leur étaient adressées, les exploitants n'avaient aucune aptitude à juger de la qualité d'une production. Ils exploitaient leurs salles de cinéma comme s'il s'agissait d'une allée de quilles ou d'une épicerie, tirant grand profit d'une situation qui faisait du cinéma la forme de divertissement la plus accessible à la population.

Même si ces affirmations pouvaient trouver leur fondement à une certaine époque, il est important de se débarrasser de ces préjugés et de reconnaître qu'il en est bien autrement aujourd'hui. L'âge d'or de la fréquentation des salles de cinéma est terminé depuis l'arrivée de la télévision, dans les années 50; il y a longtemps que ce fait est reconnu. Bien que l'engouement pour les films québécois produits au début des années 70 ait ramené le public dans les salles pendant quelque temps, la chute du nombre d'entrées a été dramatiquement constante depuis plus de 20 ans.

Le cinéma sur grand écran ayant toujours été considéré comme un acquis inébranlable, les propriétaires se sont vu confier à eux seuls le rôle en apparence facile de préserver l'accès de la population aux salles de cinéma. Populaire et économique, la fréquentation des salles obscures allait se poursuivre sans problème majeur pensait-on; son aspect lucratif devant la préserver de tous les maux.

On a beau avoir le sens des affaires, les transformations sociales, techniques et économiques de la dernière décennie ont rendu la tâche extrêmement ardue aux exploitants: la pénétration massive et extrêmement rapide de la diffusion sur vidéo-cassette, le développement du marché de la télévision payante, le

vieillesse des salles, les nouvelles règles du marché, l'accroissement de l'offre des spectacles culturels, les exigences élevées du public et le développement d'activités de loisirs de toutes sortes sont autant de facteurs qui, jumelés à la crise économique du début des années 80, ont précipité l'érosion du réseau d'établissements cinématographiques québécois.

Immobilisations importantes, absence de capitaux permettant de s'ajuster au goût du jour, période creuse dans la production, difficultés d'accès aux produits les plus rentables, tout jouait contre les propriétaires indépendants. Souvent isolés, sans contact direct avec le "vrai monde du cinéma" de Montréal, plusieurs se sont vus dans l'obligation, à leurs plus grands regrets, de changer de profession.

Alors que les autres secteurs de l'industrie étaient protégés et financés par les gouvernements, on oubliait les salles de cinéma. Les statistiques des vingt dernières années démontrent pourtant que ce maillon primordial de la chaîne cinématographique, celui par lequel le public peut avoir accès au produit (financé dans plusieurs cas par des fonds publics), connaissait de graves problèmes. L'apparition de nouvelles fenêtres de diffusion, plus rapides à rentabiliser et plus faciles à administrer, encourageait l'abandon du réseau des salles de cinéma.

L'activité culturelle

On va plus facilement qualifier de culturelle une activité à caractère expressif. Le financement de la production d'un film ou d'un spectacle se justifie donc puisqu'il implique un processus de création. Or, pendant longtemps, on a oublié que l'objectif ultime de ce processus était de rendre ces résultats accessibles à l'ensemble de la population. Ce n'est que récemment, en effet, que des programmes comme Accessibilité-Scène ont été mis sur pied; en réhabituant le public des régions à fréquenter les salles de spectacles, ils contribuent à l'essor de l'industrie culturelle. Dans le cas de l'industrie

cinématographique, ce n'est que plus récemment encore que des programmes d'aide à l'exploitation ont été créés.

Les réticences sont très grandes à appuyer une entreprise privée de diffusion, surtout si sa matière première n'est pas majoritairement québécoise. Il est socialement et politiquement plus facile de justifier un appui à la diffusion d'un spectacle de Michel Rivard que celle de l' "American way of life" sur grand écran.

Pourtant, dans certaines régions, la fermeture d'une salle de cinéma représente souvent la fin d'une des seules activités culturelles disponibles. Car c'est bien de culture dont il est question. Par la magie de l'image, le cinéma fait découvrir le monde et ses particularités. Il transporte instantanément madame Blouin de Victoriaville ou monsieur Arsenault de Rivière-au-Renard en Chine ou à New York; dans un voyage visuel et sonore qui développera son sens critique et qui améliorera, ne serait-ce que de façon infime, ses connaissances des expressions culturelles et des multiples façons de vivre de l'humanité. La télévision offre les mêmes possibilités dira-t-on; peut-être, mais sans cette expérience collective propre au cinéma et qui le distingue, par le fait même, des autres fenêtres de diffusion.

Une fois sur grand écran, Fanny Lauzier ou Jeff Bridges, Gabriel Arcand ou Miou-Miou deviennent personnages de rêve et de séduction, de divertissement et de réflexion auxquels il sera toujours possible de s'identifier et qui, sans conteste, viennent nous parler.

C'est justement parce que le cinéma a des répercussions directes sur les connaissances générales et le niveau culturel de la population qu'il faut mettre en place des moyens de l'améliorer, tant au niveau de la variété de son contenu que de la qualité de son contenant. En fait, il faut voir le développement du parc d'établissements cinématographiques du Québec dans le même esprit que celui de bibliothèques publiques; tout en assurant une juste

place aux productions québécoises, il faut rendre les meilleurs films plus accessibles au public, dans des complexes multi-salles de meilleure qualité.

Les temps ont changé: il faut créer un nouvel ordre de l'exploitation

Le public ne va plus "aux vues", maintenant il va voir "un film". Cette nuance est fondamentale puisqu'elle implique la segmentation du marché: l'existence d'un public spécifique à chaque film ou type de films. Le problème actuellement, c'est qu'à l'exception de Montréal, il n'existe pas assez de salles pour chaque film et chaque fermeture rend le cercle encore plus vicieux.

Le propriétaire d'un établissement à écran unique privilégiera donc les films qui lui assureront un vaste public et un bon taux de rentabilité. Avec deux écrans, il peut déjà offrir un produit plus diversifié et augmenter sa clientèle. Sans accroître considérablement ses coûts d'opération, l'ajout d'un troisième écran lui permettra de composer avec sa grille horaire et de prolonger sensiblement la vie d'un film. Ce troisième écran lui permettra parfois certaines audaces dans la programmation auparavant réservées aux grands circuits ou aux salles spécialisées.

L'exploitation est aujourd'hui devenue une véritable profession qui exige une grande compréhension des règles complexes du marché. Un exploitant qui se contente de percevoir le droit d'entrée, de déchirer le ticket et de diriger son client vers la salle ne pourra pas survivre longtemps dans le contexte actuel.

Que l'entreprise soit à but lucratif ou non, qu'il s'agisse d'une salle polyvalente ou d'un ciné-parc, d'une salle communautaire ou parallèle, qu'on y retrouve un permis d'alcool ou pas, tout cela n'a dorénavant qu'une importance secondaire. La réglementation actuelle est désuète et doit s'ajuster à la réalité contemporaine. Elle doit favoriser les initiatives qui visent à améliorer le spectacle cinématographique.

À présent il faut parler d'un établissement cinématographique comme d'une entreprise culturelle vouée, en tout ou en partie, à la diffusion du cinéma sur grand écran. Une entreprise qu'on doit reconnaître à partir de ce qu'elle fait - i.e. sa programmation - plutôt que de son statut juridique et de ses intentions de profits.

Les goûts du public ont changé, la technologie a changé, le produit a changé, les possibilités de diffusion ont changé, il est grand temps que l'exploitation change elle aussi et qu'on l'aide à rattrapper le temps perdu. Il faut absolument donner un coup de barre et non seulement rendre le parc d'établissements cinématographiques québécois opérationnel selon les exigences actuelles, mais surtout faire en sorte qu'il demeure une activité adaptée aux normes de demain.

Il est temps de reconnaître, à tous les niveaux, que l'exploitation cinématographique sur grand écran a la faveur du public, qu'elle est indispensable à l'industrie, qu'elle est le premier maillon de la chaîne de mise en marché d'un film et qu'elle détermine la rentabilité des autres fenêtres de diffusion.

Chapitre 2

ÉVOLUTION DU PARC DES ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES DE 1983 À 1988

Situation générale

Toutes catégories d'établissements confondues (salles de cinéma, ciné-parcs, salles parallèles), le Québec a connu entre le 31 décembre 1983 et le 30 avril 1988, une diminution nette de **47% des établissements** (185 par rapport à 348), et de **30% des écrans** (213 par rapport à 486).

Les régions les plus affectées sont par ordre décroissant d'importance: l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-St-Laurent/Gaspésie, la Mauricie/Bois-Francs, la Côte-Nord et le Saguenay/Lac-St-Jean.

Les régions qui ont connu des taux de fermetures inférieurs ou égaux à la moyenne nationale sont, par ordre croissant: la région de Québec, l'Outaouais, la grande région de Montréal et, finalement l'Estrie. Voir Tableau I

La chute continue

En juillet 1985, la Société générale du cinéma du Québec rendait publique une vaste étude sur **Le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques**.¹ Les résultats de cette analyse exhaustive des chiffres compilés entre 1974 et 1985 par le Bureau de la statistique du Québec et la Régie du cinéma étaient dramatiquement clairs: le parc de salles commerciales et parallèles s'érodait depuis plus de dix ans sans qu'on s'en préoccupe réellement. Activité

¹ HOULE, Michel. **Le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques au Québec, 1974-1985**, Montréal, étude commandée par la Société générale du cinéma du Québec, juillet 1985.

TABLEAU I

LES FERMETURES D'ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES AU QUÉBEC DE 1983 À 1988
Salles de cinéma, salles parallèle, ciné-parcs

Région	Actifs en 83		Fermetures		Nouveaux écrans		Actifs en 88	Fermetures en %		Écart avec la moy.
	Établissements	Écrans	Établissements	Écrans	SD	NS	Établissements	Étab.	Écrans	Étab.
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	30	31	19	19	1	1	12	60%	55%	13%
02- Saguenay/Lac St-Jean	26	29	14	14	1	1	13	50%	38%	3%
03- Québec	63	80	36	36	6	6	32	49%	30%	2%
04- Mauricie/Bols-Francis	26	30	15	16	1	0	11	58%	50%	11%
05- Estrie	13	17	5	5	0	2	9	31%	18%	-16%
06- Montréal Métropolitain	148	252	73	95	13	29	89	40%	21%	-7%
07- Outaouais	14	17	7	9	1	3	8	43%	29%	-4%
08- Abitibi-Témiscamingue	18	18	13	13	0	2	6	67%	67%	37%
09- Côte-Nord	10	12	6	6	0	1	5	50%	42%	3%
Total pour le Québec	348	486	188	213	23	45	185	47%	30%	

Nouveaux écrans: SD: salle divisée, NS: nouvel établissement

populaire par excellence, la fréquentation d'une salle de cinéma devenait graduellement le privilège des populations urbaines.

Les recherches et les analyses du Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma concernent particulièrement la période 1983-1988 et elles nous ont permis de confirmer certaines tendances déjà observées par l'étude de la S.G.C.Q.

De 1974 à 1985, la diminution nette des salles de cinéma a été de l'ordre de 49%. Le nombre de salles est loin de se stabiliser, puisque la chute s'est accélérée considérablement et en cinq ans seulement, soit de 1983 à 1988, nous observons une diminution de l'ordre de 47%.

Dans le cas des ciné-parcs, la belle époque est terminée depuis 1984 alors qu'on en dénombrait 40 à travers la province; ce point ultime dans la courbe d'implantation des ciné-parcs représentait une augmentation de 48% par rapport à 1974. Entre 1983 et 1988, toutefois, ces acquis ont fondu comme neige au soleil; au 30 avril dernier, seuls 27 ciné-parcs prévoyaient être en opération au Québec au cours de l'été 88, soit le même nombre qu'en 1974.

Quant aux salles parallèles, le Groupe de travail ayant retenu une définition différente de celle de la Régie du cinéma, il était impossible d'effectuer des comparaisons judicieuses avec les chiffres indiqués dans son répertoire. Selon les informations obtenues de l'Association des cinémas parallèles du Québec, nous pouvons toutefois indiquer que ce réseau a connu un taux de fermeture de l'ordre de 54%, passant de 76 établissements en 1983 à 35 en 1988.

Les régions les plus durement touchées

Fermetures de salles de cinéma

Dans le cas des salles, le Québec a connu de 1983 à 1988 un taux de fermetures net de 47% (123 sont encore en activité en 1988 par rapport à 233 en 1983). La moyenne d'écran par établissement ayant augmenté pendant la même période, le taux de fermetures des écrans de salles de cinéma est inférieur et se situe à 25% (256 écrans de salles de cinéma sont en opération en 1988 par rapport à 343 en 1983).

Comme la moyenne écran-établissement de certaines régions était très faible au début de la période analysée, et que la disparition d'un établissement n'était pas nécessairement compensée par l'ouverture d'un nouvel écran, plusieurs régions ont été gravement touchées par cette vague de fermetures.

Ainsi, les 11 salles de cinéma ayant fermé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue représentent un taux de fermetures de 69% par rapport au nombre d'écrans en activité en 1983; ce qui constitue le plus grand écart observé par rapport à la moyenne nationale. La région de l'Abitibi-Témiscamingue est suivie par celles du Bas St-Laurent/Gaspésie avec un taux de fermeture d'écrans de l'ordre de 60%, de Mauricie/Bois-Francs (58%) et du Saguenay/Lac St-Jean (56%).

Les régions les moins touchées par les fermetures de salles de cinéma sont celles de l'Estrie et de l'Outaouais, ainsi que les régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Voir Tableau II

Fermetures de ciné-parcs

Tel qu'on l'a indiqué précédemment, les ciné-parcs ont aussi connu des temps difficiles depuis 1983. Le taux de fermeture net pour l'ensemble de la province

TABLEAU II

LES FERMETURES DE SALLES DE CINEMA AU QUEBEC DE 1983 A 1988

Région	Actifs en 83		Fermetures		Nouveaux écrans		Actifs en 88		Fermetures en %		Ecart avec la moy.
	Établissements	Écrans	Établissements	Écrans	SD	NS	Établissements	Écrans	Étab.	Écrans	
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	14	15	11	11	1	1	4	6	71%	60%	24%
02- Saguenay/Lac St-Jean	16	18	11	11	1	0	5	8	69%	56%	22%
03- Québec	40	53	21	21	6	4	22	42	45%	21%	-2%
04- Mauricie/Bols-Francis	16	19	11	12	1	0	5	8	69%	58%	22%
05- Estrie	9	13	4	4	0	2	6	11	33%	15%	-14%
06- Montréal Métropolitain	108	190	51	66	13	25	67	162	38%	15%	-9%
07- Outaouais	11	14	4	4	0	0	7	10	36%	29%	-11%
08- Abitibi-Témiscamingue	13	13	11	11	0	2	4	4	69%	69%	22%
09- Côte-Nord	6	8	4	4	0	1	3	5	50%	38%	3%
Total pour le Québec	233	343	128	144	22	35	123	256	47%	25%	

Nouveaux écrans: SD: salle divisée, NS: nouvel établissement

est de 31% dans le cas des établissements (27 en 1988 par rapport à 39 en 1983) et de 27% dans le cas des écrans (48 par rapport à 66).

Il est utile de mentionner ici que l'analyse de l'évolution des ciné-parcs doit être réalisée avec beaucoup de circonspection; les régions les moins touchées (la Mauricie, l'Abitibi, et la Côte-Nord) n'étant dotées, en 1983 comme en 1988, que d'un seul écran-établissement. La région de l'Outaouais a, quant à elle, vécu une situation particulière au cours des cinq dernières années puisqu'elle se retrouve, après une période de compétition féroce (pendant laquelle un ciné-parc de trois écrans a ouvert et puis rapidement fermé ses portes), avec un écran supplémentaire pour desservir les amateurs de films en plein air.

Du côté de la Gaspésie, on peut sans conteste souligner que malgré quelques fermetures, c'est l'existence des ciné-parcs de Bonaventure, Grande-Rivière, Gaspé et Cap-aux-Meules qui préservent, presque exclusivement, l'accès au cinéma sur grand écran à une bonne partie de la population. C'est donc un accès saisonnier.

Finalement, les régions les plus affectées par les fermetures de ciné-parcs sont celles où il y a eu le moins de fermetures de salles de cinéma: Montréal et Québec, avec des taux de fermetures respectifs de 44% et 50%. Voir Tableau III

Fermetures de salles parallèles

Avec un taux de fermetures de 54%, les salles parallèles sont loin d'avoir été épargnées par la crise de l'exploitation (35 établissements en 1988 par rapport à 76 en 1983). Le fait de souligner les meilleures performances de certaines régions n'efface pas la réalité; il y a eu des fermetures partout même si la situation a été "moins pire" dans certaines régions.

Bien qu'il soit difficile d'établir des constantes, remarquons que certaines des régions particulièrement affectées par les fermetures de salles de cinéma ont réussi à conserver une grande partie de leurs salles parallèles. C'est le cas du

TABLEAU III

LES FERMETURES DE CINE-PARCS AU QUEBEC DE 1983 A 1988

Région	Actifs en 83		Fermetures		Nouveaux écrans		Actifs en 88		Écrans	Fermetures en %		Écart avec la moy.	
	Établissements	Écrans	Établissements	Écrans	SD	NS	Établissements	Écrans		Étab.	Écrans	Étab.	Écrans
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	7	7	2	2	0	0	5	5	5	29%	29%	-2%	1%
02- Saguenay/Lac St-Jean	2	3	0	0	0	0	2	2	3	0%	0%	-31%	-27%
03- Québec	6	10	3	3	0	0	3	3	7	50%	30%	19%	3%
04- Mauricie/Bols-Francis	4	5	0	0	0	0	4	4	5	0%	0%	-31%	-27%
05- Estrie	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0%	0%	-31%	-27%
06- Montréal Métropolitain	16	37	7	14	0	0	9	9	23	44%	38%	13%	11%
07- Outaouais	1	1	1	3	1	3	1	1	2	0%	-100%	-31%	-127%
08- Abitibi-Témiscamingue	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0%	0%	-31%	-27%
09- Côte-Nord	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0%	0%	-31%	-27%
Total pour le Québec	39	66	13	22	1	3	27	27	48	31%	27%		

Nouveaux écrans: SD: salle divisée, NS: nouvel établissement

Saguenay/Lac St-Jean qui a connu un taux de fermetures de salles parallèles de 29% inférieur à la moyenne. Dans le même ordre d'idées, alors que l'Outaouais s'en tirait bien au niveau des salles de cinéma, nous constatons, en avril 88, la disparition des deux dernières salles parallèles à opérer dans cette région. Voir **Tableau IV**

L'opération d'une salle parallèle est devenue une activité marginale au Québec. Une seule salle prévoit fonctionner à l'automne 88 dans les régions de l'Abitibi et de la Côte-Nord, deux en Estrie et en Mauricie, trois au Bas-St-Laurent/Gaspésie. Organismes sans but lucratif qui comptent sur le bon vouloir des bénévoles, les salles parallèles ne peuvent que rarement envisager un développement à long terme. De plus, n'étant pas dans la plupart des cas propriétaires de l'établissement et des équipements, elles n'ont habituellement que peu de contrôle sur la qualité des installations.

Les salles parallèles jouent un rôle primordial dans le développement de la clientèle et dans le travail d'éducation cinématographique et nous aborderons les particularités propres à ce type d'exploitation ultérieurement.

Concentration de propriété au niveau des salles de cinéma et des ciné-parcs

Alors qu'en 1985 il était encore possible de distinguer trois catégories d'entreprises d'exploitation cinématographique (circuit=plus de 10 salles-écrans, mini-circuit=de 5 à 9 salles-écrans, indépendants=moins de 5 salles-écrans), le Groupe de travail a préféré, devant les profondes modifications survenues dans ce domaine, ne considérer que deux catégories d'entreprises: les circuits (opérant plus de 10 établissements) et les indépendants.

Trois raisons majeures justifient cette nouvelle interprétation:

- 1- le développement des complexes multi-salles permet dorénavant à un propriétaire indépendant d'exploiter un ou

- deux établissements, totalisant facilement 5 à 8 écrans, sans pour autant en faire un mini-circuit;
- 2- l'acquisition du circuit québécois France-Film par la chaîne Cinéplex-Odéon;
 - 3- la vente de plusieurs écrans de ciné-parcs appartenant au circuit Cinévic.

En 1988, il y a en regard de la situation de 1985, 41 entreprises de moins en activité au Québec (-33%). Cette réduction de 123 à 82 entreprises, jumelée aux raisons mentionnées précédemment, a grandement contribué à augmenter la concentration de propriété des circuits. Cinéplex-Odéon et Famous Players opèrent maintenant 35% de l'ensemble des établissements (52 sur 150); de plus, leurs fortes moyennes d'écrans par établissement leur permet de contrôler 52% des écrans de la province (159 sur 304) alors qu'ils ne représentent que 2% des entreprises.

Les 80 entreprises québécoises d'exploitation, alors qu'elles représentent 98% du nombre total d'entreprises, se partagent aujourd'hui l'opération de 65% des établissements (98 sur 150) et seulement 48% des écrans (145 sur 304). Voir Tableau V

Moins d'établissements, plus d'écrans

L'importance des complexes multi-salles comme facteur de rentabilité d'une entreprise d'exploitation a maintes fois été démontrée. Il ne faut donc pas se surprendre que la moyenne nationale d'écrans par établissement grimpe d'année en année; passant de 1,1 en 1974, à 1,5 en 1983, à 2,0 en 1988.

L'apprentissage de cette règle d'or a été particulièrement difficile pour les propriétaires indépendants qui ont plutôt eu tendance, entre 1974 et 1985, à se constituer en mini-circuits et à s'étaler dans diverses municipalités plutôt qu'à se concentrer. Or, «...une telle formule d'expansion ne génère à peu près aucune économie d'échelle; chacun des établissements à écran unique

TABLEAU IV

LES FERMETURES DE SALLES PARALLELES AU QUEBEC DE 1983 A 1988

Région	Actifs en 83 Établissements	Fermetures	Ouvertures	Actifs en 88 Établissements	Fermetures en %	Écart avec la moyenne
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	9	6	0	3	67%	13%
02- Saguenay/Lac St-Jean	8	3	1	6	25%	-29%
03- Québec	17	12	2	7	59%	5%
04- Mauricie/Bols-Francis	6	4	0	2	67%	13%
05- Estrie	3	1	0	2	33%	-21%
06- Montréal Métropolitain	24	15	4	13	46%	-8%
07- Outaouais	2	2	0	0	100%	46%
08- Abitibi-Témiscamingue	4	3	0	1	75%	21%
09- Côte-Nord	3	2	0	1	67%	13%
Total pour le Québec	76	48	7	35	54%	

TABLEAU V

DETAILS SUR LA PROPRIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES COMMERCIAUX AU QUÉBEC AU 30 AVRIL 1988

	SALLES				CINÉ-PARCS				ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS			
	Établissements Nombre	%	Écrans Nombre	Moyenne éc./ét.	Établissements Nombre	%	Écrans Nombre	Moyenne éc./ét.	Établissements Nombre	%	Écrans Nombre	Moyenne éc./ét.
CIRCUITS												
Cinéplex-Odéon	26	21%	80	3.1	8	30%	20	42%	34	23%	100	2.9
Famous Players	18	15%	59	3.3	-	-	-	-	18	12%	59	3.3
Total pour les circuits	44	36%	139	3.2	8	30%	20	42%	52	35%	159	3.1
INDÉPENDANTS (80 entreprises)	79	64%	117	1.5	19	70%	28	58%	98	65%	145	1.5
GRAND TOTAL	123	100%	256	2.1	27	100%	48	100%	150	100%	304	2.0

continuant à exiger les mêmes frais généraux, le même personnel, etc. Les économies administratives qui ont pu être réalisées sont négligeables.»²

Bien que plusieurs exploitants indépendants aient tiré une leçon de cette malheureuse expérience et réaménagé leurs établissements en y augmentant le nombre d'écrans, les circuits sont la principale raison de cette constante remontée de la moyenne nationale d'écran par établissement.

En quelques années, les circuits ont fermé une quinzaine d'établissements tout en augmentant sensiblement le volume d'écrans sous leur contrôle. Leur moyenne écran-établissement est donc passée, de 1983 à 1988, de 2,1 à 3,1. La moyenne écran-établissement des indépendants est de 1,5 en 1988. En fait, depuis cinq ans, ces derniers n'ont réussi qu'à rejoindre la moyenne nationale... de 1983.

Nombre de fauteuils dans les salles de cinéma

Le nombre de fauteuils est passé de 148 429 en 1983 à 93 357 en 1987, soit une diminution de 55 072 fauteuils ou 37%.

En termes de poids relatif, les circuits disposent aujourd'hui de 55% des fauteuils (51 208) contre 45% pour les indépendants (42 149); ce qui s'apparente grandement à la répartition du nombre d'écrans. En effet, en distribuant les quatre variables sur un même tableau, la situation de 1988 se présente comme suit: Voir Tableau V I

2 HOULE, Michel. op. cit. p. 43.

TABLEAU V I

Pourcentage du nombre total d'entreprises, d'établissements,
d'écrans et de fauteuils détenus par les circuits et les propriétaires indépendants

Catégorie d'entreprises	Entreprises %	Établissements %	Écrans %	Fauteuils %
Circuits	2	35	52	55
Indépendants	98	65	48	45
Total	100	100	100	100

Si la capacité moyenne des salles-écrans est relativement bien équilibrée - 360 fauteuils en moyenne dans les salles des indépendants contre 368 dans celles des circuits - il n'en demeure pas moins que les circuits ont l'avantage d'opérer, grâce à leur moyenne élevée d'écran par établissement, des établissements dotés d'un plus grand nombre de fauteuils.

Or, le nombre moyen de fauteuils par établissement donne un tout autre éclairage à la situation de la propriété. La capacité moyenne des établissements contrôlés par les circuits est effectivement près du double de celle des établissements indépendants (534 fauteuils par établissement en moyenne chez les indépendants, contre 1164 chez les circuits).

TABLEAU V I I

Capacité moyenne des salles-écrans et des établissements
par catégorie d'entreprise
en 1988

Catégorie d'entreprises	Capacité moyenne par salle-écran	Capacité moyenne par établissement
Circuits	368 F	1 164 F
Indépendants	360 F	534 F
Moyenne nationale	365 F	759 F

Les circuits ayant pris une sérieuse avance au niveau de l'aménagement de ses complexes multi-salles, ce sont eux qui aujourd'hui profitent le plus de la reprise de la fréquentation. Sans accroître exagérément les frais d'opération par rapport à un établissement à écran unique, leurs nouveaux complexes multi-salles connaissent un meilleur achalandage.

Chapitre 3

L'OFFRE ET LA DEMANDE: LA FRÉQUENTATION CINÉMATOGRAPHIQUE AU QUÉBEC

Rappel historique

De 1975 à 1985, les salles de cinéma du Québec ont perdu près de 6 millions de spectateurs, soit une diminution de 32%. La baisse de fréquentation s'est intensifiée à compter de 1979 mais la chute la plus dramatique s'est produite en 1984: en une seule année, les exploitants ont perdu quelque 2,6 millions de clients.

Les facteurs d'explication de cette baisse sont nombreux. Le désintérêt de la salle obscure à cette époque n'a pas été un phénomène particulier au Québec puisque la plupart des pays occidentaux l'ont ressentie. La diversification de l'offre culturelle et télévisuelle constitue sûrement un élément explicatif dominant. L'engouement pour la vidéo-cassette tout comme la multiplication des spectacles artistiques et sportifs, des grandes expositions thématiques ou des festivals de jazz, d'humour, de mime, de théâtre et de variété sont autant de compétiteurs venus gruger le budget-temps de loisir des spectateurs.

Le Groupe de travail n'était pas en mesure d'entreprendre l'analyse qui donnerait une explication approfondie de tous ces facteurs liés à la baisse de fréquentation des salles. Une segmentation des publics selon un éventail de variables socio-économiques est toutefois observable. Le chapitre réservé au comportement du public fournira des informations intéressantes sur le profil des consommateurs de films au Québec.

Une reprise encourageante

Jusqu'à 1985, on assistait donc «à une accélération du phénomène de désaffection de la fréquentation en salles, sans précédent au cours des deux

dernières décennies. Depuis 1962-63, période qui a marqué la fin de la chute constante du nombre d'entrées consécutives à l'avènement de la télévision, c'est la première fois qu'une baisse **annuelle** supérieure à 2 millions de spectateurs était enregistrée.»³

En revanche, d'après les chiffres compilés par le Bureau de la statistique du Québec, on dénote dès 1986 une reprise de la fréquentation: un million de spectateurs sont retournés dans les "salles obscures" en 1986 (+8%), 1/2 million supplémentaire les a suivi en 1987 (+4%). Voir Tableau V I I I

TABLEAU V I I I

Assistance annuelle dans les salles de cinéma selon la région administrative, 1983-1987

Région	1983	1984	1985	1986	1987
01- Bas St-Laurent/Gaspésie 02- Saguenay/Lac St-Jean	642 718	415 720	245 187	287 505 +17%	337 562 +17%
03- Québec	2 293 006	1 990 198	1 796 351	1 895 412 +6%	1 989 052 +5%
04- Mauricie/Bois-francs	594 397	372 548	346 730	362 538 +5%	312 840 -14%
05- Estrie	391 399	316 940	339 432	358 661 +6%	354 340 -1%
06- Montréal	10 868 425	9 361 084	9 318 380	10 110 722 +8%	10 614 662 +5%
07- Outaouais	475 844	391 909	312 904	377 431 +21%	357 464 -5%
08- Abitibi-Témiscamingue 09- Côte-Nord	413 998	239 914	155 955	172 585 +11%	153 954 -11%
Total pour le Québec	15 679 787	13 088 313	12 514 939	13 564 854 +8%	14 119 874 +4%

Source: Bureau de la statistique du Québec

³ HOULE, Michel. op. cit. p. 4.

L'augmentation de la fréquentation pour le premier trimestre de 1988, alors qu'elle paraît insignifiante quand on l'analyse globalement (+ 0,3%), prend des proportions plus qu'intéressantes dans le cas spécifique des salles de cinéma programmant en français. Par rapport à la même période en 1987, ces dernières ont effectivement récupéré 133 000 nouveaux spectateurs, une hausse de 7,2%. À l'inverse, du côté des salles de langue autre que le français, la chute était de 7,5%, soit une perte de 124 000 spectateurs.

Cela explique pourquoi certains des exploitants indépendants rencontrés dans le cadre des travaux de consultation faisaient preuve d'un grand optimisme.

De façon générale, les recettes-guichet des établissements cinématographiques indépendants faisant parti de notre échantillon ont augmenté de plus de 25% en moyenne. Cette comparaison est établie pour une période identique de 1987 et 1988.

Un propriétaire nous a même confirmé que pour le dernier trimestre (été 1988), il affiche une augmentation de revenus de 42% par rapport à la même période l'an dernier. Les facteurs suivants sont directement responsables de ces résultats positifs: passage du programme double au programme simple, accessibilité plus rapide aux primeurs, meilleur aménagement de l'établissement et politique de prix avantageuse.

Quant aux circuits, de la mi-mai à la mi-août, les revenus-guichet combinés de Cinéplex Odéon et Famous Players s'élèvent à 150 000 000 \$ pour le Canada seulement, une augmentation de 12% par rapport à la même période l'année dernière.⁴

⁴ ADILMAN, Sid. Boffo B.O. in Canada, New-York, dans Variety Vol. 332 N° 9, 21 septembre 1988, p. 1.

Population desservie par une salle de cinéma

Nous constatons à regret que l'engouement pour le grand écran ne peut plus être partagé par tout le monde. Comme on l'a vu au chapitre précédent, le Québec a connu au cours des cinq dernières années un grand nombre de fermetures d'établissements cinématographiques; une érosion particulièrement remarquable dans les régions aux populations les moins denses.

En conséquence, les niveaux de fréquentation des régions comme la Mauricie, l'Abitibi, la Côte-Nord et dans une certaine mesure l'Outaouais et l'Estrie ont repris leur chute après avoir également connu une reprise en 1986.* En fait, c'était trop peu, trop tard; les difficultés rencontrées entre 1983 et 1986 ont fait suffisamment de tort pour obliger les exploitants à fermer leurs portes affectant par le fait même le taux de fréquentation de la région.

En établissant un rapport direct entre le pourcentage d'écrans et le pourcentage de population de chaque région, on observe que la répartition du nombre d'écrans à travers la province n'est pas proportionnelle à la répartition de la population. De plus, les complexes multi-salles se retrouvent davantage dans les régions de Montréal et de Québec. Voir Tableau IX

Bien que l'accessibilité des citoyens à des représentations cinématographiques en salles ne puisse être qualifiée de "service essentiel", rappelons que la diffusion cinématographique constitue une activité culturelle importante qu'il faut préserver.

Malheureusement, le nombre de municipalités desservies par une salle de cinéma diminue de façon constante depuis une dizaine d'années:

* Le B.S.Q. regroupant les données des régions du Bas St-Laurent et du Saguenay, il est impossible de savoir si la région du Bas St-laurent a effectivement connu une hausse importante de la fréquentation ou si l'accroissement de 17% doit surtout être attribuée à la région du Saguenay.

TABLEAU I X

DETAILS SUR LE PARC DE SALLES DE CINEMA EN REGION AU 30 AVRIL 1988

Le nombre d'entreprises, le nombre d'établissements, le nombre d'écrans et le rapport avec la population

Région	Entreprises	Établissements	Étab. de 1 écran	Étab. de 2 écrans	Étab. de 3 écrans	Étab. de 4 écr. et +	Total d'écrans	Moyenne éc./ét.	% écrans par rapport au total	% population par rapport au total
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	4	4	3	--	1	--	6	1.5	2.3%	3.5%
02- Saguenay/Lac St-Jean	4	5	3	1	1	--	8	1.6	3.1%	4.6%
03- Québec	15	22	13	4	3	2	42	1.9	16.4%	16.0%
04- Mauricie/Bols-Francis	4	5	2	3	--	--	8	1.6	3.1%	6.8%
05- Estrie	6	6	2	3	1	--	11	1.8	4.3%	3.6%
06- Montréal Métropolitain	31	67	27	17	10	13	162	2.4	63.3%	56.7%
07- Outaouais	5	7	6	--	--	1	10	1.4	3.9%	4.3%
08- Abitibi-Témiscamingue	4	4	4	--	--	--	4	1.0	1.6%	2.3%
09- Côte-Nord	3	3	1	2	--	--	5	1.7	2.0%	1.5%
Total pour le Québec	68	123	61	30	16	16	256	2.1		

en 1974, 186 villes et villages étaient équipés d'un cinéma;
en 1977, il y en avait 173;
en 1980: 161;
en 1983: 124;
et en avril 88: plus que 66.

De 1983 à 1988, en cinq ans seulement, il s'agit d'une chute de 47%.

C'est ici que les chiffres relatifs aux fermetures prennent tout leur sens. Car la disparition de la dernière salle de cinéma de certaines villes importantes a des répercussions beaucoup plus grandes, au niveau de la population desservie que cinq fermetures dans une métropole déjà bien alimentée. Par exemple, la fermeture de la dernière salle commerciale de Jonquière au Saguenay signifie qu'un bassin de plus de 60 000 personnes n'a plus accès à une salle de type commercial; soit près de 21% de la population totale de la région Saguenay/Lac St-Jean.

A titre indicatif, nous avons calculé la population desservie par une salle de cinéma dans chacune des régions du Québec. Premièrement, nous avons identifié les municipalités équipées d'au moins une salle de cinéma en 1983 et 1988; par la suite, grâce au Répertoire des municipalités du Québec, nous avons évalué la population comprise dans un rayon de 15km* autour de chaque municipalité; finalement nous avons établi un rapport entre la population desservie et la population totale de chaque région.

Selon les résultats obtenues, 80% de la population du Québec avait accès en 1983 à une salle de cinéma sans avoir à se déplacer de plus de 15km. En 1988, 65% seulement bénéficiait du même privilège. En excluant la grande région de Montréal, la population desservie en 1988 par une salle de cinéma n'est que de 52%, alors qu'en 1983 elle était encore de 69%. Voir Tableau X

* Le Groupe a établi le rayon d'action des salles de cinéma à 15km et des ciné-parcs à 25km.

TABLEAU X

POPULATION DESSERVIE PAR UNE SALLE DE CINEMA DANS UN RAYON DE 15KM

Région	1983				1988				Chute 83-88	
	Population totale	Population desservie	% Municipalités desservies		Population totale	Population desservie	% Municipalités desservies		Population desservie	Municipalités desservies
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	234,015	139,230	59%	12	231,550	95,770	41%	4	30%	67%
02- Saguenay/Lac St-Jean	300,825	287,670	96%	12	299,875	186,210	62%	5	35%	58%
03- Québec	1,032,080	641,090	62%	28	1,047,390	533,550	51%	15	18%	46%
04- Mauricie/Bols-Francis	441,410	341,820	77%	11	446,770	216,130	48%	4	38%	64%
05- Estrie	239,525	174,690	73%	4	241,025	170,120	71%	3	3%	25%
06- Montréal Métropolitain	3,631,085	3,211,064	88%	37	3,705,815	2,745,354	74%	23	16%	38%
07- Outaouais	273,665	170,960	62%	6	287,410	164,080	57%	5	9%	17%
08- Abitibi-Témiscamingue	155,295	117,251	76%	9	153,375	44,660	29%	4	61%	56%
09- Côte-Nord	115,160	74,280	65%	5	103,490	62,860	61%	3	6%	40%
Total au Québec	6,438,405	5,158,055	80%	124	6,532,460	4,218,734	65%	66	19%	47%
Population desservie en excluant le Montréal Métropolitain			69%				52%		25%	

Les régions les plus affectées sont l'Abitibi-Témiscamingue (avec seulement 29% de la population desservie), le Bas St-Laurent/Gaspésie (41%) et la Mauricie/Bois-Francs (48%). Même la région de Québec est en difficulté à ce niveau puisqu'avec 51% de population desservie, elle est 14 points sous la moyenne nationale.

En intégrant à nos calculs les municipalités desservies par un ciné-parc et (ou) une salle parallèle, la situation générale s'améliore légèrement mais demeure critique pour les régions de l'Abitibi, de la Mauricie et de Québec. Ces établissements étant saisonniers, ils ne peuvent de toute façon être fréquentés sur une base régulière.

La diminution de l'offre

La diminution de l'offre est un autre facteur déterminant dans la diminution de la clientèle; moins de salles = moins de représentations, moins de représentations = moins de fréquentation. Chaque fermeture alimente le cercle vicieux et amplifie le phénomène de réduction de l'offre de spectacles cinématographiques.

En 1983, les exploitants de salles de cinéma offraient près de 107 millions de places-spectacles aux Québécois; au début de 1988, ils n'en offraient plus que 81,6 millions.

En tenant compte de la variation de la population, nous avons pu établir que l'offre de places-spectacles avait diminué d'environ 25% au Québec entre 1983 et le début de 1988. Chaque Québécois pouvait théoriquement assister à 16,6 représentations cinématographiques par année en 1983, contre seulement 12,5 en 1987.

Les recettes

Si la fréquentation nationale globale a diminué de 28,4% entre 1975 et 1984, les recettes-guichets ont augmenté de 20% en dollars courants au cours de la même période. Cela s'explique en partie du fait que le prix d'entrée a augmenté de 67% dans les salles de cinéma entre 1975 et 1984.

L'augmentation du prix d'entrée a donc tout simplement compensé la perte de clients. Cette façon de faire était efficace tant et aussi longtemps que la chute de clientèle ne se faisait pas brusquement comme ce fut le cas en 1984. La recette des salles qui était de 66 millions de dollars en 1983 est tombée à 57,3 millions en 1984.

«Et encore s'agit-il de dollars courants. Si l'on transforme la recette-guichet en dollars constants, à partir de l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada, on constate que la recette-guichet globale des salles de cinéma et des ciné-parcs du Québec n'a pas cessé de diminuer entre 1975 et 1984, perdant 42,6% de sa valeur en dollars constants»⁵

Une baisse qui s'est poursuivie l'année suivante puisqu'en 1985 les recettes de salles totalisaient 52,9 millions de dollars. Les prévisions pessimistes qui furent émises en 1985 relativement à la rentabilité des entreprises se sont confirmées assez rapidement; le Québec a effectivement connu de 1983 à 1988 ses moments les plus dramatiques en termes de fermetures d'établissements.

Et malgré la reprise des deux dernières années, les recettes de 1987 se situent au même niveau que celles de 1981 en dollars courants.

⁵ HOULE, Michel. op. cit. p. 23.

Même si le prix d'entrée semble avoir considérablement augmenté depuis une dizaine d'années (+55% de 1976 à 1987), il n'a en fait jamais rattrapé l'inflation qui fut de plus de 100% au cours de la même période.

La politique de tarification introduite par les indépendants et adoptée par les circuits, qui fixe pour certains jours de la semaine un prix d'entrée réduit, a d'ailleurs ramené le prix d'entrée moyen à un niveau inférieur à celui de 1984 (après avoir descendu jusqu'à 4,04\$ en 1986, il se situait à 4,27\$ en 1987, soit 3% de moins en dollars courants que les 4,39\$ réclamés en 1984).

Maintenant adoptée par la majorité des exploitants, cette politique a certainement eu un effet positif sur la fréquentation.

Au moment de la reprise, les recettes-guichet ne semblaient pas vouloir augmenter selon le même rythme (hausse de 4% des recettes en 1986 malgré une hausse de 8% de la fréquentation), il en fut autrement à compter de 1987 (hausse de 10% des recettes par rapport à une hausse de 4% de la fréquentation). L'explication de cette différence appréciable entre les hausses de recettes et de fréquentation ne se résume pas à l'augmentation du prix d'entrée moyen (4,04\$ en 1986 par rapport à 4,27\$ en 1987). Il faut plutôt croire que les nouveaux spectateurs, qui ont effectivement été attirés par les tarifs spéciaux, ont repris aujourd'hui leurs habitudes de fréquentation sans pour autant se limiter aux seules journées à tarif réduit.

Autrement dit, la politique des "mardis à 3,50\$" a généré une nouvelle clientèle qui se répartit maintenant de façon plus équilibrée sur le reste de la semaine. Cet équilibre devrait être encore plus manifeste en 1988 puisque le circuit Famous Players et quelques indépendants ont opté pour une formule différente qui accorde une réduction de tarif moins importante mais valable pendant quatre jours plutôt qu'un seul.

Pour les trois premiers mois de 1988, le prix d'entrée moyen est de 4,60\$ et la hausse des recettes-guichet par rapport à 1987 se chiffre à 8,8%. Là encore c'est

du côté francophone que l'augmentation se fait le plus nettement sentir avec une hausse de 16,3% contre 1% seulement pour les salles de cinéma programmant dans une autre langue que le français. Voir Tableau X I

TABLEAU X I
Statistiques principales des salles de cinéma
1er trimestre de 1987 et 1988

Variable	1er trimestre		Variation en %
	1987	1988	
Assistance ('000)	3 486,9	3 496,3	+ 0,3
Français	1 843,8	1 976,8	+ 7,2
Langue autre que le français	1 642,9	1 519,2	- 7,5
Recettes ('000 \$)	14 800,7	16 106,4	+8,8
Français	7 575,9	8 810,3	+16,3
Langue autre que le français	7 224,6	7 295,9	+1,0

Source: Bureau de la statistique du Québec

Quand on sait que 90% des indépendants programment en français (72 entreprises sur 80), on comprend que leur avenir est directement lié à la place faite aux films en langue française.

Chapitre 4

COMPORTEMENT DU PUBLIC

Données de base

Selon l'enquête Vidéostat menée par la firme Jean Jolicoeur et Associés entre le 21 mai et le 22 juin 1987, les adultes du Québec (15 ans et plus) consomment en moyenne 16.62 films par mois.

Établie sur une base de quatre semaines, cette étude réfère aux trois mois (mi-février à la mi-mai) précédant l'entrevue et répartit ainsi la consommation selon les différentes fenêtres de visionnement:

- 3% des films sont vus en salles;
- 12% sur vidéo-cassettes;
- 14% à la télévision payante;
- 71% à la télévision conventionnelle.

L'Institut québécois du cinéma a effectué un traitement des données de l'enquête. A l'aide de critères socio-démographiques et socio-économiques, il a été possible de mieux définir les segments de clientèle propres à chaque fenêtre. Les huit variables utilisées sont: la scolarité, le revenu personnel et celui du ménage, le foyer, l'âge, la langue, l'occupation, le type de travail et d'entreprise, le sexe.

Profil des meilleurs consommateurs de films selon les fenêtres de présentation

L'analyse que nous avons faite par suite du croisement de toutes les variables nous a permis d'établir le profil des consommateurs selon les préférences de visionnement et de montrer les facteurs les plus révélateurs pour qualifier la clientèle de chaque fenêtre.

Nous précisons qu'il s'agit d'observations statistiques révélatrices de consommations moyennes individuelles; à ne pas confondre avec les parts du volume total de films consommés.

La scolarité

Globalement, toutes fenêtres confondues, l'augmentation du nombre d'années de scolarité est inversement proportionnelle au nombre de films visionnés (plus de scolarité = moins de films visionnés). Or, quand nous analysons spécifiquement la fenêtre salle, nous constatons que le degré de scolarité est alors directement proportionnel à la consommation de films en salles (plus de scolarité = plus de visionnements en salles).

Le niveau de scolarité est une donnée déterminante et chaque niveau est associé à une fenêtre en particulier. Ainsi, ceux qui consomment le plus de films:

- à la télévision, possèdent moins de 10 ans de scolarité;
- à la télé-payante, possèdent un niveau secondaire;
- sur vidéo-cassettes, possèdent un niveau collégial;
- au cinéma, possèdent un niveau universitaire.

Le revenu annuel

a) revenu du ménage

Globalement, toutes fenêtres confondues, nous remarquons que les spectateurs dont le revenu annuel personnel ou du ménage est inférieur à 10,000\$ regardent plus de films que les autres groupes, mais que leur fenêtre de visionnement privilégiée est la télévision.

Par ailleurs, les spectateurs dont le revenu du ménage est supérieur à 40,000\$ sont les plus grands consommateurs de films pour toutes les autres fenêtres de diffusion (salle, télé-payante, vidéo-cassettes).

b) revenu individuel

Les spectateurs dont le revenu individuel est inférieur à 10,000\$ sont, comme indiqué précédemment, les meilleurs consommateurs de films et la télévision demeure leur fenêtre de visionnement privilégiée. Tout en étant mieux équilibrées entre les différents niveaux de revenus, les clientèles prioritaires sont:

- pour la salle de cinéma, comme pour la télévision, les individus dont le revenu annuel est de moins de 10,000\$;
- pour la télé-payante, les individus dont le revenu annuel est de moins de 20,000\$;
- pour la vidéo-cassette, les individus dont le revenu annuel est de moins de 40,000\$.

Les foyers

Les foyers constitués de quatre personnes et plus (agées de 15 ans et plus) consomment davantage de films au cinéma, à la télé-payante et sur vidéo-cassette.

En tenant compte de la présence d'enfants de moins de 15 ans, nous pouvons préciser que les clientèles privilégiées sont:

- pour la télé-payante et les vidéo-cassettes, les foyers où l'on dénote la présence d'enfants âgés de 2 à 14 ans;
- pour la salle, les foyers dont les enfants ont tous plus de 11 ans.

Le nombre moyen de films vus à la télévision conventionnelle n'indique pas que cette fenêtre soit préférée par une catégorie de foyer en particulier, qu'on y dénote ou non la présence d'enfants de moins de 15 ans.

L'âge

L'âge des spectateurs varie aussi d'une fenêtre à l'autre. Nous notons en effet que ceux qui consomment le plus de films:

- à la télévision ont 65 ans et plus;
- à la télé-payante et sur vidéo-cassettes ont entre 15 et 19 ans;
- en salles ont entre 20 et 24 ans.

La langue

Les spectateurs qui regardent le plus de films :

- à la télévision et à la télé-payante, ont comme langue maternelle et de conversation le français;
- en salles, utilisent tant le français que l'anglais comme langue de conversation (aucune prédominance pour la langue maternelle);
- sur vidéo-cassettes, utilisent aussi autant le français que l'anglais comme langue de conversation, et ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

L'occupation

Au niveau de l'occupation, ceux qui visionnent le plus de films sur vidéo-cassettes sont actifs (sont étudiants ou ont un emploi) tandis que ceux qui visionnent le plus de films à la télévision sont, comparativement aux autres groupes, non-actifs (chômeurs ou retraités). Le nombre de films visionnés en salles et à la télé-payante est à peu près identique pour l'un ou l'autre groupe.

Le type de travail et d'entreprise

Les spectateurs qui regardent en moyenne le plus de films:

- en salles, occupent des postes de niveau d'administrateurs, de professionnels, de professeurs ainsi que de cadres moyens, de techniciens, d'agents d'encadrement dans le secteur privé/services;
- à la télévision, occupent des postes dans le secteur de la distribution (le type de travail n'est pas caractérisable);
- à la télé-payante, occupent des postes de niveau de contremaîtres, d'ouvriers qualifiés, de manoeuvres dans le secteur privé/biens;
- sur vidéo-cassettes, occupent des postes de niveau d'employés de bureau, de commerce, de métiers de service ainsi que de contremaîtres, d'ouvriers qualifiés et de manoeuvres tant dans le secteur de la distribution, que dans celui du privé/service.

Le sexe

Nous remarquons que les hommes regardent en moyenne plus de films en salles, à la télé-payante, et sur vidéo-cassettes que les femmes alors qu'ils en regardent autant l'un et l'autre à la télévision.

Les grands consommateurs de films en salles

Examinons maintenant plus en détail les spécificités de la consommation de films en salles. L'étude permet en effet de connaître la répartition de la consommation totale des films vus en salles parmi certains groupes d'individus.

En mesurant le poids que représente un groupe d'individus par rapport à la population et en comparant la proportion de films qu'il consomme en salles avec la consommation totale, nous avons été en mesure de découvrir les plus grands consommateurs de films pour chacune des variables.

Par exemple, les spectateurs qui ont une formation universitaire consomment 31% des films vus dans les salles alors qu'ils ne représentent que 15% de la population.

Alors que chaque groupe linguistique, selon sa langue maternelle, consomme une part des films visionnés proportionnelle à son poids dans la population (les francophones qui sont 82% de la population voient 82% du volume des films), les Québécois bilingues d'autre part consomment 67% des films en salles alors qu'ils constituent 49% de la population.

Les ménages les plus fortunés qui ont un revenu annuel de 40,000 \$ et plus représentent moins du tiers des ménages québécois mais s'accaparent 42% du volume des films vus en salles obscures.

La présence d'enfants de 12 ans et moins est un facteur défavorisant la sortie au cinéma tandis que les foyers composés de plus de 4 personnes et dont l'âge est supérieur à 15 ans vont consommer 31% du volume des films alors qu'ils représentent 22% de la population.

Nous avons dit plus haut que les 20-24 ans sont ceux qui voient le plus de films au cinéma; toutefois, ils sont suivis de près par les 15-19 ans et quand nous additionnons ces deux catégories d'âge, nous voyons qu'ensemble ils sont les clients de 53.5% du volume de films vus dans nos salles

Les spectateurs, selon leur degré d'assiduité

Si nous prenons maintenant le nombre moyen de films visionnés au cinéma et que nous projetons cette consommation sur une base annuelle, nous pouvons mieux définir les différents types de spectateurs.

Nous les avons arbitrairement scindés en quatre groupes: les **assidus**, qui visionnent 10 films et plus par année; les **réguliers**, qui visionnent entre 5 et 9 films par an; les **occasionnels**, qui vont entre 3 et 4 fois par an au cinéma; et enfin, les **décrocheurs** qui y vont moins de 3 fois par année. Nous tenterons donc de dégager pour chacune de ces catégories de spectateurs quelques éléments particuliers.

Cette interprétation demeure strictement indicative, car il nous est impossible, faute d'informations adéquates, de déterminer la proportion que représente chacune de ces catégories de spectateurs dans la population:

Les assidus: Deux éléments particuliers caractérisent les spectateurs "assidus": leur âge très jeune, soit entre 20 et 24 ans; et leur niveau de scolarité élevé: universitaire.

Les réguliers: Les "réguliers" rassemblent un peu tout le monde, mais plus particulièrement ce sont des personnes qui sont âgées de 25 à 34 ans; qui possèdent un niveau de scolarité collégial; qui parlent couramment le français et l'anglais; qui occupent des postes de niveau professionnel ou administratif; qui sont issues de foyers où l'on ne retrouve pas d'enfants âgés de 2 à 11 ans.

Les occasionnels: Les spectateurs "occasionnels" sont caractérisés par leur âge: 35 à 44 ans et leur niveau de scolarité: secondaire. C'est aussi dans cette catégorie que nous retrouvons en plus grand nombre ceux qui oeuvrent dans le secteur privé/biens; ceux dont la langue de conversation est soit le français ou l'anglais seulement; des personnes issues de foyers qui majoritairement comptent la présence d'enfants âgés de 2 à 11 ans.

Les décrocheurs: Deux éléments seulement caractérisent les "décrocheurs": leur âge: 45 ans et plus ainsi que leur niveau de scolarité: moins de 10 ans.

En résumé, il se dégage deux observations; tout d'abord, l'âge des spectateurs: plus ils sont âgés et moins ils fréquentent assidûment les salles de cinéma. Ensuite, le niveau de scolarité des spectateurs: plus il est bas et moins, encore une fois, ils fréquentent assidûment les salles de cinéma.

Tendances de la société québécoise

Il est possible de démontrer que les régions du Québec les plus affectées par les fermetures d'établissements sont les régions où le vieillissement de la population a été le plus rapide et que ce sont celles qui ont subi une diminution importante du groupe des 15-24 ans (les meilleurs consommateurs de films en salles).

Les régions qui ont connu une diminution plus forte que la moyenne nationale dans ce groupe d'âge, entre 1976 et 1986, sont par ordre décroissant: Saguenay/Lac St-Jean, Mauricie/Bois-Francs, Bas St-Laurent/Gaspésie, Abitibi. Ce sont aussi les régions qui ont connu le plus de fermetures de salles.

Pour sa part, tout en demeurant plus jeune que la moyenne, la Côte-Nord a connu un fort taux de fermetures. Dans ce cas, la chute de la population et la disparition de nombreux employeurs ont pu avoir une incidence significative dans la mort des salles.

Le niveau de scolarité semble également directement lié au taux de fermetures des salles puisque la majorité des régions où la population est moins scolarisée sont celles qui ont connu le plus de fermetures. Les régions les moins scolarisées en moyenne sont, par ordre décroissant: Abitibi, Bas St-Laurent, Côte-Nord, Estrie et sur le même pied Saguenay, Mauricie et Outaouais.

Pour interrompre cette tendance, les exploitants devront développer des stratégies afin de tirer avantage du vieillissement de la population et offrir à cette clientèle des services qui correspondent davantage à ses besoins. Une population plus vieille et plus disponible fréquentera les cinémas quand l'incitation à le faire sera forte. Le développement des complexes multi-salles est un facteur qui pourrait favoriser l'atteinte de cet objectif.

La Commission d'étude sur les bibliothèques publiques a fait deux observations, une sur la scolarisation et l'autre sur le vieillissement de la population, dont nous pouvons tirer parti. Tout comme dans le domaine du cinéma, les statistiques démontrent que plus une personne est scolarisée, plus elle est susceptible de fréquenter une bibliothèque publique. Non seulement fréquentera-t-elle de façon plus assidue une institution culturelle mais elle exigera également des services beaucoup plus importants en qualité et en quantité.

«Or, au Canada, "en l'an 2000, environ 38% de la population âgée de plus de 15 ans aura reçu une formation post-secondaire, comparativement à 26% en 1977. Le nombre de ces personnes passera donc de 4,5 millions à 9 millions, ce qui aura pour effet de doubler la clientèle des arts". Cette enquête effectuée auprès des citoyens canadiens est sans nul doute valable pour le Québec.»⁶

Quand nous relions la notion de scolarisation avec celle du vieillissement de la population, nous voyons que cette tendance se poursuivra et nous conduira à la création d'un groupe qui aura plus de temps libre à consacrer aux arts. Un aspect positif dans le vieillissement de la population est de considérer que ces personnes seront désireuses de consacrer plus de temps à la consommation culturelle, en particulier au cinéma.

⁶ Commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec, **Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager**, Québec, rapport commandé par le ministère des Affaires culturelles du Québec, 1987, p.82.

Bien qu'il n'y ait pas de solution miracle, le défi pour les propriétaires de salles est de fidéliser la clientèle en lui proposant une programmation évoluant avec son âge.

Finalement, le comportement du public est lié à des facteurs d'âge, de scolarité et de revenu qui évoluent avec les transformations sociales et culturelles de la société. La programmation d'une salle et les stratégies pour rejoindre les publics doivent s'adapter à l'environnement social et la reconquête du public passe par une meilleure connaissance de ses caractéristiques et de ses besoins.

Chapitre 5

PRINCIPALES RAISONS DE FERMETURES

Enquête auprès des exploitants ayant fermé leur établissement

Cette section du rapport fait état de façon sommaire des principaux résultats tirés d'un sondage mené en août 1988 sur les circonstances et les facteurs qui ont amené la fermeture de 127 salles de cinéma au Québec entre 1983 et 1988.

Le sondage a été conduit auprès de 41 propriétaires ou gérants de salles de cinéma du 10 au 23 août à l'aide d'un questionnaire structuré. La firme SORÉCOM a agi comme consultant dans l'élaboration du questionnaire, dans le traitement et l'analyse des données.

Faits saillants et commentaires

Les établissements dont il est question dans cette enquête sont situés dans toutes les régions du Québec. Douze des 41 interlocuteurs sont encore propriétaires de l'édifice même si leur salle n'est plus en opération.

Neuf (9) d'entre eux ont été les fondateurs de l'entreprise d'exploitation, dix des ex-propriétaires ont indiqué avoir débuté leur vie professionnelle dans ce domaine et, pour la majorité (23 sur 41), l'intérêt pour le cinéma a été une des principales motivations.

La fermeture de certaines salles a laissé des régions et des sous-régions assez importantes sans ressource cinématographique. Ainsi, 14 des répondants n'avaient aucun concurrent au moment de la fermeture et 9 un seul.

Dans la majorité des cas, la fin de l'exploitation a été causée par la compétition de plus en plus importante de la vidéo-cassette et la mauvaise rentabilité de l'entreprise. Les autres raisons de fermeture les plus souvent mentionnées sont

le problème d'accès rapide aux copies de films récents et la diminution du bassin de population desservie par leur établissement.

Une vingtaine de répondants auraient aimé voir leur entreprise poursuivre ses activités. Les éléments mentionnés afin d'assurer la continuité étaient l'accès plus rapide aux primeurs et une aide gouvernementale mieux adaptée.

Les résultats du sondage indiquent que 16 salles pourraient être facilement remises en opération; 15 répondants affirment qu'il serait encore possible d'opérer une salle de façon rentable dans leur localité.

Près de la moitié des personnes interviewées seraient d'ailleurs prêtes à opérer de nouveau une salle de cinéma dans la mesure où les conditions suivantes seraient satisfaites:

- meilleure rationalisation des marchés;
- gestion d'un complexe multi-salles;
- programme d'aide afin d'assurer le maintien et la mise à jour régulière des équipements et de l'établissement;
- meilleur accès aux primeurs;
- meilleures ententes avec les distributeurs.

Vétusté du parc de salles

Jusqu'à tout récemment, et cela même chez les exploitants, la vétusté du parc de salles n'était jamais considérée comme une cause prédominante de la baisse de fréquentation des établissements cinématographiques. Au contraire, on croyait que les nombreuses fermetures survenues entre 1975 et 1985 avaient eu pour effet de faire disparaître les plus vieilles salles ne laissant en activité que celles qui offraient des conditions de visionnement adéquates.

Malheureusement, la réalité est toute autre. Le Groupe a eu l'occasion de constater cet état de fait lors des travaux de consultation qui l'ont mené chez plusieurs propriétaires de salles de cinéma de l'est à l'ouest du Québec.

Parmi les 123 établissements encore en activité en avril 1988, plusieurs n'offrent pas les conditions minimales auxquelles sont en droit de s'attendre les spectateurs: fauteuils défoncés, équipements de projection et de sonorisation de mauvaise qualité, aménagement sordide... dans quelques cas la structure même de l'édifice est dangereusement vétuste... De l'aveu de certains propriétaires, leur salle ne mérite pas d'être rénovée: pour bien faire, il faudrait plutôt démolir et reconstruire à neuf un complexe multi-salles aménagé en tenant compte des normes de la Régie du cinéma.

Les circuits ont compris depuis quelques années les nouvelles exigences des règles du marché. Ils ont procédé à des investissements majeurs qui redonnent à la sortie au cinéma tout son attrait. Il faut reconnaître que Cinéplex-Odéon a établi les nouveaux standards du monde de l'exploitation cinématographique, comme McDonald l'a fait dans le domaine de la restauration rapide. L'exploitant indépendant a beau ne pas compter sur les mêmes ressources financières, plus personne au Québec ne voudra se satisfaire de conditions moindres que celles offertes par les circuits.

Programme d'aide aux entreprises québécoises d'exploitation

Dans cette optique, le programme d'aide à la rénovation des établissements cinématographiques mis en place à la Société générale du cinéma en 1984 a été fort utile et a certainement permis d'éviter des fermetures. Il apparaît toutefois important d'en réviser aujourd'hui les procédures administratives et les budgets.

Après 4 années d'existence du programme, 60 projets de rénovation, concernant l'amélioration de 49 établissements, ont reçu de l'aide de la Société. Trente-sept (37) de ces projets représentaient des travaux de rénovation

générale (structure, salle, équipements) et vingt-trois (23) des rénovations très spécifiques (système de son, projecteur, fauteuils). Onze (11) établissements ont bénéficié du programme à plus d'une reprise.

Les rénovations les plus populaires - Dolby stéréo oblige - concernent l'équipement de son (43 projets sur 60). Viennent ensuite les projets relatifs aux équipements de projection (27 sur 60), aux fauteuils (24 sur 60), aux écrans (13 sur 60) et finalement ceux touchant plus directement la structure de l'édifice (7 projets de rénovation de facade) ou le réaménagement des salles (7 projets seulement de division de salles).

La grande région métropolitaine a le plus profité de ce programme d'aide (23 projets sur 60, dont 6 à Montréal), suivie de la région de Québec avec 16 projets, de l'Estrie avec 5, de l'Est du Québec et de l'Outaouais avec 4 projets chacune, du Saguenay/Lac St-Jean et du Centre avec 3, et finalement de l'Abitibi et de la Côte-Nord avec un seul projet.

Le budget moyen de ces projets de rénovation est de 91 500\$, ce qui représente des dépenses totales supérieures à 5,5 millions de dollars. Certains établissements ayant profité du programme à plus d'une reprise, la fourchette du coût total des rénovations se situe entre 4 500\$ - pour le changement d'une tête de projecteur au cinéma Capitol de St-Jean-sur-Richelieu - et 478 000\$ - pour la rénovation complète des deux salles du cinéma Lido à Lévis.

La participation totale de la Société pour l'ensemble de ces travaux représente 2,4 millions de dollars, soit 43,6% du coût total. Les subventions accordées par la Société respectent les prévisions et recommandations de l'Institut québécois du cinéma. La majorité des projets soumis ont été acceptés et dix-sept (17) d'entre eux ont bénéficié de la contribution maximale de 70,000\$ prévue par le programme (2 établissements en ont profité à deux reprises).

La contribution des propriétaires d'établissements est un aspect qu'il est également important de considérer. Leur participation représente 56,4% du

coût total des projets, soit une moyenne de 51 628\$ par projet. Là encore, en tenant compte des établissements qui ont réalisé leurs travaux sur 2 ou 3 ans, on peut établir la fourchette de participation des propriétaires entre 2 250\$ à 338,000\$. Quatre exploitants indépendants se sont impliqués pour plus de 100 000\$.

Il ne faut toutefois pas conclure que les autres établissements ne méritaient pas des rénovations d'aussi grande envergure. Bien au contraire, c'est l'absence de capitaux chez les exploitants conjuguée au niveau de contribution maximale du programme de la Société (subvention pouvant atteindre 50% d'un devis approuvé par la Société, sans dépasser 70 000\$ par année, par entreprise) qui a obligé plusieurs propriétaires à limiter l'ampleur de leurs travaux.

Les résultats de ce programme furent dans l'ensemble positifs et ont effectivement permis d'éviter la fermeture de quelques établissements. Il est toutefois déplorable de constater que 8 d'entre eux (dont trois à Montréal) ont tout de même cessé leurs activités, et qu'une dizaine d'autres sont encore loin d'offrir un service convenable.

Si la mauvaise rentabilité de l'entreprise est dans bien des cas la cause principale de ces fermetures, on se doit quand même de faire remarquer que l'administration du programme comportait quelques lacunes en termes de priorités et de suivi. L'élaboration d'un plan directeur, la réalisation de diverses études de marché ainsi que l'apport d'un personnel spécialisé pour visiter les lieux à rénover auraient certainement permis d'éviter des surprises désagréables.

Respect des normes techniques

Le gouvernement du Québec s'est récemment doté d'une réglementation très stricte en ce qui concerne les normes de présentation d'un film en public. La luminosité de l'écran et de la salle, la disposition et la qualité du mécanisme

des fauteuils, le respect des différents formats d'image et la réponse électro-acoustique sont quelques-unes des caractéristiques qui devront dorénavant correspondre aux exigences techniques établies par le gouvernement.

Cette volonté d'offrir aux Québécois un spectacle cinématographique de la meilleure qualité possible est légitime. Malgré les importants investissements que cela implique, les exploitants indépendants sont d'accord avec l'objectif visé. Ils espèrent toutefois que ce nouveau règlement sera appliqué avec discernement en tenant compte de la réalité propre à certains exploitants. Ils espèrent également, à l'exemple des autres secteurs de l'économie, profiter de programmes d'aide leur permettant de recouvrer une partie des coûts liés à une telle mise à jour technologique.

Problèmes de son

Malheureusement, même les meilleurs équipements et les plus belles installations ne pourront régler les problèmes de copies de films rayées ou de films doublés dans des standards techniques désuets.

Plusieurs exploitants, qui ont dépensé des dizaines de milliers de dollars pour équiper leur établissement d'un système de son moderne, se plaignent régulièrement de la qualité inférieure des versions françaises "made in Québec". Ils disent préférer offrir au public les versions françaises "made in France", lesquelles sont produites, dans la majorité des cas, en son stéréo Dolby.

Le son stéréo Dolby ou les autres techniques équivalentes, ne sont pas un luxe ou une fantaisie d'exploitant en mal de gadget. C'est devenu pour la projection de films en public le standard de qualité minimal en matière d'environnement sonore.

Questionnés sur le sujet par le Groupe de travail, des représentants des industries techniques ont affirmé que les équipements et l'expertise pour produire ou doubler un film en "Dolby Stereo" étaient disponibles au Québec.

Les studios de Sonolab et de l'Office national du film respectent les exigences techniques de l'entreprise Dolby et sont équipés du système d'encodage Dolby depuis quelques années déjà. Plusieurs autres industries techniques montréalaises offriront bientôt le même service.

L'O.N.F. est toutefois le seul endroit au Canada en mesure d'effectuer le transfert optique en stéréo; sans entente préalable avec celui-ci, il faut effectuer ce travail à New York ou Los Angeles. Dans ce cas, les délais sont de 2 à 3 jours.

Entièrement sonorisés ici, les films Pouvoir intime et Un zoo la nuit sont deux exemples probants de la maîtrise québécoise en matière de sonorisation. Ils démontrent bien l'impact positif que procure une bande sonore efficace.

Malgré tout, on constate que les "Majors" américains et les autres distributeurs qui font leur doublage au Québec, persistent à commander des versions françaises "mono", alors que les versions originales de ces films sont disponibles en stéréo Dolby. Cette attitude est inacceptable et on devrait exiger que tous les doublages respectent les normes techniques des versions originales.

Il est par ailleurs important de souligner qu'approximativement 70% des films québécois sont produits en "mono" ou en "stéréo standard". Le son est bon évidemment, mais le public ne profite pas de tous les avantages de l'environnement sonore.

Les institutions financières des gouvernements fédéral et provincial ne semblent pas se sentir concernées par cet aspect primordial de la production. Pourtant, les coûts liés à l'intégration de cette particularité technique avantageuse ne représentent que 1% à 2% du budget de production moyen d'un long métrage au Québec; soit des dépenses qui varient de 25 000\$ à 50 000\$ selon le degré de complexité de la bande sonore, sur un devis total moyen de 2 500 000\$.

Il est difficile de cerner les raisons qui expliquent cette situation: est-ce une question d'argent et de délais de production ou de doublage trop serrés? Absence de volume de travail permettant d'offrir des coûts et des délais concurrentiels?... Peu importe, c'est encore le public francophone du Québec qui y perd. Pour illustrer cette situation, imaginons le public des salles anglophones se promenant dans des autobus climatisés, alors que celui des salles francophones doit se contenter d'autobus scolaires...

Problèmes d'accès rapide aux primeurs

Le problème d'accès rapide aux primeurs est un des arguments fréquemment utilisés par les propriétaires de salles pour expliquer leurs difficultés. Avec le développement de nouvelles fenêtres de diffusion (vidéo-cassettes et télévision payante), il est en effet devenu impérieux pour les exploitants indépendants de présenter les films le plus rapidement possible après leur sortie en primeur à Montréal et à Québec.

En effet, selon les consultations menées auprès de certains distributeurs, l'exploitation efficace, dans toutes les régions du Québec, d'un film commercial en version française exige un minimum de 10 copies; ce nombre peut même s'élever à plus de 20 dans le cas d'un "film porteur". En été ou à Noël, il faut en général débiter avec 20 copies et augmenter le nombre selon la demande, afin de couvrir le marché dans les délais les plus brefs.

Or, bien que la situation semble s'être légèrement améliorée en 1988, les compilations statistiques de l'Institut québécois du cinéma⁷ indiquent qu'une grande majorité des 683 films visés en 1987 par la Régie du cinéma était disponible en moins de trois copies.

⁷ INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA. Films visés au Québec entre le 1er janvier et le 31 décembre 1987, Compilations statistiques, Montréal, mai 1988.

C'est le cas de 84% (69 sur 82) des films en version originale française, alors qu'ils représentent 12% (82 sur 683) du volume total des films visés à la Régie en 1987.

Pour les versions originales anglaises (35% du volume total de films visés) 48% des films de cette catégorie sont disponibles en moins de trois copies (117 sur 245). C'est à dire que 52% de ces films (qui ne sont en général diffusés dans cette version qu'à Montréal, Québec et quelques villes majoritairement anglophones) sont disponibles en trois copies et plus.

Quant aux films américains doublés en français - souvent des "films porteurs" extrêmement importants pour assurer la rentabilité d'une petite entreprise d'exploitation indépendante - ils représentent 14% du volume de films visés (93 sur 683) et offrent le meilleur accès avec seulement 25% des films disponibles en moins de trois copies (23 sur 93). La plupart sont disponibles en 4, 5 ou 6 copies, quelques-uns le sont en dix, quinze et même plus de vingt copies. Voir Tableau X I I

TABLEAU X I I

Répartition selon les différentes versions et le nombre de copies

Versions	Nombre de titres	Disponible en 1 ou 2 copies	Disponible en 3 copies et +
Originales françaises	82	84%	16%
Originales anglaises (toutes provenances)	245	48%	52%
Originales anglaises (en provenance des É.U.)	199	41%	59%
Versions françaises (en provenance des É.U.)	93	25%	75%

Le développement de complexes multi-salles provoque une hausse de la demande. Malheureusement, la plupart des indépendants (tant ceux de Montréal que ceux des régions éloignées) ne sont pas en mesure de rivaliser avec les circuits afin de s'assurer l'accès rapide à une copie d'un film jugé commercialement ou artistiquement intéressant.

A moins d'être programmé par un circuit et/ou de représenter un marché important, l'exploitant indépendant doit attendre qu'une copie se libère pour pouvoir la programmer. Une attente de plus de trois mois peut lui être fatale quand on sait que les vidéo-clubs commencent à ce moment leur propre promotion, annonçant que tel ou tel film sera disponible bientôt.

Les autres fenêtres de diffusion et les habitudes de distribution

Comme on l'a souligné précédemment, l'apparition de nouvelles fenêtres de diffusion a provoqué une baisse de la fréquentation en offrant une alternative aux spectateurs qui peuvent dorénavant profiter d'un "spectacle à domicile".

Au tout début de l'avènement des vidéo-clubs, le public avait l'impression que le film annoncé en primeur dans une salle était automatiquement disponible pour location en vidéo-cassette. Il a rapidement constaté que ce n'était pas le cas et qu'il fallait patienter quelque temps. Ce délai représente la durée de vie de l'exploitation d'un film en salle. Plus il est court et moins le film aura la possibilité de circuler dans toute la province et de faire de bonnes recettes en salles.

Le Groupe de travail tenait à vérifier les habitudes de distribution cinématographique au Québec dans le but de connaître les délais de sortie entre les différentes fenêtres de diffusion.

Cette analyse a pour canevas un échantillon de 100 titres choisis à partir des compilations statistiques des films visés au Québec en tenant compte de trois

éléments principaux: la provenance des films, leur genre et le nombre de copies.

Les résultats de cette étude nous ont permis d'identifier les tendances actuelles dans la distribution.

En moyenne, les films connaissent à Montréal une carrière en salles de 10 **semaines**. Les cas extrêmes pour l'année 1987 étant, selon notre échantillon, Un zoo la nuit, diffusé pendant 55 semaines, et The good wife qui n'est resté à l'affiche qu'une seule semaine.

La sortie en vidéo-cassettes s'effectue en général 26 semaines après la première sortie en salles. Les amateurs de vidéo ont toutefois patienté 50 semaines pour visionner le film Un zoo, la nuit à la maison. Pour sa part, Evil Dead II s'est retrouvé sur les tablettes des vidéo-clubs une semaine seulement après sa sortie en salles. Sans tenir compte de la qualité du film, cette décision du distributeur pourrait bien expliquer le fait qu'il n'ait tenu l'affiche que 5 semaines.

Les délais entre la sortie en salles et celle à la télévision payante sont en moyenne de 45 **semaines**. Les films à succès comme Platoon et The Untouchables se font attendre 78 semaines, ceux moins fréquentés, comme Poussière d'ange, sont vite programmés à la télévision payante (22 semaines après la sortie en salles).

Toujours selon notre échantillon, 84% des films sortis en salles sont offerts en vidéo-cassettes moins d'un an après la date de sortie en salles et 37% **moins de 6 mois** après.

Près de 44% des films diffusés en salles sont programmés à la télévision payante moins d'un an après la sortie en vidéo-cassettes. Par contre, dans 4% des cas, il arrive que la télévision payante soit plus rapide que la cassette, Le lendemain du crime, par exemple, a pu être vu à la télévision payante 13 semaines **avant** la sortie vidéo.

La télévision payante se permet même d'être plus rapide que les salles de cinéma: le film québécois Gaspard et fils a en effet été présenté en première simultanément au Festival des films du monde et à Super Écran, devançant de quelques jours sa sortie commerciale en salles. Sa vie en salles a d'ailleurs subi les répercussions négatives d'une telle mise en marché.

Le Tableau X I I I donne les moyennes relatives aux différentes versions:

TABLEAU X I I I
Moyennes relatives aux différentes versions des films visés en 1987

Version	Durée moyenne en salles (sem.)	Délais de sorties en vidéo (sem.)	Délais de sorties télé. payante (sem.)
Vers. originale française	12,6	26,3	34
Vers. originale anglaise	11,9	28,7	54,7
Vers. doublée en français	11	27,4	45,8
Vers. doublée en anglais	2,5	--	45,3
S.T. en français	6,2	28,8	--
S.T. en anglais	8,3	21,3	--
Moyenne	10	26	45

Autres compétiteurs

Le grand écran n'a pas que les vidéo-clubs et la télévision payante comme compétiteurs. Il ne faut pas oublier les bars et les bibliothèques qui diffusent allègrement des productions commerciales sur vidéo. Des films qui ne peuvent plus faire une carrière normale en salles, mais qui peuvent encore satisfaire un public d'étudiants ou d'adolescents dans le cadre d'activités para-scolaires. Ce marché devrait normalement revenir aux exploitants.

Nos visites en région nous ont permis de constater quelques faits malheureux. Par exemple, plutôt que de collaborer avec l'unique exploitant de sa municipalité, nous avons vu une bibliothèque publique offrir directement aux

enseignants et aux élèves de sa région la possibilité de visionner, dans sa nouvelle salle de projection vidéo de 90 places, une douzaine de productions commerciales (Les goonies, La couleur de l'argent, Mission, Autour de minuit, etc.) pour lesquelles elle détient les droits de diffusion.

Cette attitude contrevient complètement aux recommandations de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec qui invitait le ministère des Affaires culturelles à autoriser "les bibliothèques publiques à utiliser les oeuvres cinématographiques avec droits privés dans la mesure où cette utilisation demeure raisonnable", c'est-à-dire que son effet sur le marché soit négligeable et qu'elle ne prive pas les producteurs, les distributeurs et les exploitants de revenus potentiels.

À notre avis, les bibliothèques publiques qui ne sont pas équipées d'une salle de cinéma répondant aux normes techniques ne devraient pas être autorisées à diffuser des produits audio-visuels autres qu'éducatifs.

Chapitre 6

ENVIRONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

L'Ontario en meilleure position

Le Québec a connu une chute de 47% du nombre de ses établissements cinématographiques entre 1983 et 1988; l'Ontario, pour la même période, subissait une chute de l'ordre de 10% seulement.

En 1983, 284 cinémas étaient en activité en Ontario, cela représentait 597 écrans et 215 669 fauteuils. La moyenne d'écrans par établissement était de 2,1 et les recettes-guichet s'élevaient à 122 millions de dollars.

Au même moment, le Québec comptait 233 cinémas, représentant 344 écrans et 148 429 fauteuils. La moyenne d'écrans par établissement était de 1,5 et les recettes-guichet étaient de 66 millions.

Loin de se corriger, l'écart entre les deux provinces s'est accentué entre 1983 et 1988. Le nombre d'établissements a diminué des deux côtés de la rivière Outaouais, mais le nombre d'écrans a augmenté de 2% en Ontario (+10 écrans).

L'Ontario est donc aujourd'hui doté d'un parc de 255 cinémas (deux fois plus qu'au Québec), à l'intérieur duquel on compte 607 écrans. Sa moyenne d'écrans par établissement s'élève maintenant à 2,4 et 29% de ses établissements comptent 3 écrans ou plus (74 sur 255), comparativement à 26% au Québec (32 sur 123).

L'Ontario est plus densément peuplé que le Québec, mais la population seule ne peut expliquer la différence entre les deux provinces. Avec 28% de population en moins, le Québec compte en 1988, 52% moins de cinémas (123 par rapport à 255) et 58% moins d'écrans (256 par rapport à 607). Soixante-six

(66) municipalités québécoises profitent des services d'un cinéma, alors qu'on en compte 106 en Ontario. Voir Tableau X I V

En observant spécifiquement les données pour Toronto et Montréal, nous remarquons que 23% (58 sur 255) des cinémas ontariens sont situés dans la Ville-reine, contre 30% dans la métropole québécoise (37 sur 123).

Finalement, à titre indicatif, mentionnons que le Canada a perdu 328 cinémas entre 1974 et 1985, passant de 1 116 à 788: une chute de 30%. (Source: Film Canada Yearbook)

L'exploitation cinématographique en République fédérale d'Allemagne

Parc d'établissements

La transformation du parc d'établissements cinématographiques en République fédérale d'Allemagne est caractérisée par 4 phases distinctes:

- | | |
|----------------------------------|---|
| Phase 1 (jusqu'à 1959): | croissance continue du nombre d'écrans et de fauteuils: 7 085 écrans en 1959; |
| Phase 2 (de 1960 à 1971): | décroissance continue du nombre d'écrans et de fauteuils: 3 314 écrans en 1971; |
| Phase 3 (1972 à 1977): | croissance des salles de cinéma de moins de 300 places; cependant le nombre total de salles et de fauteuils diminue: 3 072 écrans en 1977 avec une capacité d'accueil moyenne de 331 fauteuils; |
| Phase 4 (de 1978 à 1985): | au début de cette période, le nombre d'écrans continue à croître. Pour la première fois depuis 1950, il y a un développement asymétrique entre le nombre d'écrans et le nombre de fauteuils: 3 418 écrans en 1985 avec une capacité d'accueil moyenne de 212 fauteuils. |

TABLEAU XIV

DONNEES COMPARATIVES ENTRE LE QUEBEC ET L'ONTARIO

	1983				1988			
	Population	Etablissements/Ecrans/Fauteuils	Ecr./Eta.	Recettes (M\$)	Etablissements/Ecrans/Fauteuils	Ecr./Eta.	Municipalités	Salle unique
Ontario	9,101,634	284 597 215,669	2.1	122	255 607 193,319	2.4	106	125 49%
Québec	6,532,460	233 344 148,429	1.5	66	123 256 93,357	2.1	66	61 50%
Écart	28%	18% 42% 31%	30%	46%	52% 58%	13%	38%	

Chute 83-88

Etablissements/Ecrans/Fauteuils		
Ontario	10%	+ 2%
Québec	47%	26%
		10%
		37%

Portrait de la propriété

En R.F.A., la propriété d'établissements cinématographiques est entièrement assujettie aux règles de l'entreprise privée. Les quelque 3 400 salles-écrans appartiennent à environ 1 200 entrepreneurs. Le plus important exploite près de 300 salles-écrans. Cependant la majorité des exploitants sont propriétaires d'un établissement à écran unique.

On ne peut parler de concentration de la propriété en R.F.A., c'est la loi de l'offre et de la demande qui est en vigueur. Les chaînes de cinéma n'influencent pas le marché de façon outrageuse. On peut toutefois constater une dominance du marché dans certaines localités où une chaîne ou un exploitant indépendant est seul à opérer un établissement.

Il existe également une cinquantaine de *Kommunal Kinos* (salles d'art et essai, cinémas de répertoire, salles sans but lucratif) en R.F.A. Les plus importantes sont évidemment situées dans les grands centres urbains.

Fréquentation des établissements cinématographiques

Entre 1976 et 1980, le nombre de spectateurs allemands est passé de 115,1 à 143,8 millions, une hausse de 25%. Toutefois dès 1981 le taux de fréquentation s'est mis à chuter pour atteindre 104,2 millions en 1985; une baisse annuelle moyenne de 8% pour la période de 1980-1985. Les années 1982 et 1984 connaissant des taux de chute particulièrement dramatiques: 11,8% (- 16,8 millions de spectateurs) et 10,5% (- 13,2 millions de spectateurs). La population de la R.F.A. est de plus de 65 millions de personnes.

Langue de programmation

Tous les films étrangers produits dans une autre langue que l'Allemand et diffusés en salles commerciales sont en général exploités dans leur version doublée. Le public allemand exige ce type de projection et refuse de visionner

les versions originales ainsi que les versions sous-titrées. Celles-ci sont donc habituellement projetées dans les cinémas d'art et essai où la clientèle est surtout composée d'étudiants.

Programmes d'aide à l'exploitation et à la diffusion

Le *Filmförderungsanstalt* (Institut responsable d'administrer les programmes d'aide et de promotion du cinéma) soutient le domaine de l'exploitation en accordant aux propriétaires d'établissements des emprunts sans intérêt pouvant atteindre 100 000 DM (70 000 \$ CAN) et remboursables sur une période de 10 ans. On récompense annuellement les exploitants ayant offert une programmation originale et de qualité. Le montant des primes se situe entre 5 000 et 20 000 DM (3 000 à 15 000 \$ CAN).

Depuis 1987, il existe une subvention attribuée pour la production de copies de film supplémentaires destinées aux exploitants des petites villes de manière à ce qu'ils puissent présenter les films "porteurs" en même temps que les grands centres. (Source: Goethe Institut Montréal)

L'exploitation cinématographique en France

Le parc d'établissements

Le nombre de salles-écrans répertoriées en 1987 est 5 063 contre 5 154 en 1986. Il y a eu 244 fermetures et 159 nouvelles salles-écrans. Cela représente 233 fauteuils par salle en moyenne pour un total de 1,2 millions de fauteuils. La moyenne d'écrans par établissement est relativement basse avec un taux de 1,9.

Sur 2 670 établissements, 1 706 sont à écran unique (64%), 346 sont pourvus de 2 écrans (13%), 264 de 3 écrans (10%) et 354 de 4 écrans ou plus (13%).

La majorité des salles-écrans se retrouve dans des municipalités de plus de 20 000 habitants; 3095 salles-écrans (62%) contre 1 921 (38%) dans des communes de moins de 20 000 personnes.

Catégories de salles

La France a développé une réglementation très précise en matière de permis d'exploitation. On y retrouve donc différentes catégories de salles:

- les salles "standard" équipées en 35mm et à vocation commerciale;
- les salles "substandard" équipées en 16mm et à vocation commerciale;
- les salles "art et essai" vouées à la diffusion des films classés "art et essai", cette catégorie est elle-même divisée en plusieurs volets (recherche, A1, A2, C1, C2, D1, D2, etc.) établis en tenant compte du bassin de population rejoint par l'établissement, du nombre d'entrées et du pourcentage de séances composées de programmes "art et essai";
- les ciné-clubs, habilités à diffuser la culture par le film, sont tenus de respecter un certain nombre de règles (huit Fédérations regroupent, à travers les 11 000 ciné-clubs de France, plus d'un million d'adhérents).

Résultats de l'exploitation

En 1987, la recette-guichet totale s'est élevée à 3 673 millions de francs (plus de 600 millions de dollars canadiens). La recette nette - en soustrayant la taxe spéciale destinée aux programmes d'aide à l'industrie - s'établit à 3 257 millions de francs (plus de 543 millions de dollars canadiens) pour une fréquentation de 132,5 millions de spectateurs. Par rapport à 1986, il s'agit d'une diminution des recettes nettes de 662 millions de francs (-17%) - transposée en francs constants, la diminution des recettes s'élève à plus de 19% - et de 35,3 millions de

spectateurs (-21%). Cette chute, particulièrement remarquable en 1987, s'est amorcée en 1982. La France compte plus de 50 millions d'habitants.

La France vit actuellement un développement remarquable du marché télévisuel, comme celui qu'a connu le Québec entre 1983 et 1985. Le décalage entre la chute de fréquentation au Québec et en France (1984 par rapport à 1987) peut s'expliquer par le décalage existant dans la transformation du paysage audio-visuel français et nord-américain.

Programmes d'aide à l'exploitation

La France est extrêmement bien pourvue en programmes d'aide à l'implantation et la rénovation d'établissements cinématographiques. Grâce au Centre national de la cinématographie et son Agence pour le développement régional du cinéma, même les exploitants des régions moins densément peuplées peuvent offrir à leur clientèle des salles bien aménagées et un produit diversifié. De 1983 à 1986, 695 cinémas ont bénéficié de l'aide gouvernementale pour la création de nouvelles salles ou la modernisation de leurs établissements.

En 1986, des 97 projets d'aide accordés, 77 étaient destinés à l'implantation de nouvelles salles, 20 concernaient la modernisation des établissements déjà en activité et dans 65% des cas les projets ont été réalisés dans des localités de moins de 30 000 habitants. En 1986 toujours, plus de 900 établissements ont bénéficié du programme de tirage de copies assurant la diffusion rapide des "films porteurs" dans toute la France.

Outre le C.N.C. et l'A.D.R.C., il existe en France différentes institutions favorisant l'implantation ou la rénovation d'établissements cinématographiques.

Depuis 1966, la Société d'étude des loisirs de groupe dans l'aménagement du territoire (SELGAT) analyse, pour le bénéfice des entrepreneurs intéressés, le

marché cinématographique potentiel et la faisabilité des projets d'implantation ou de modernisation de salles de cinéma. Elle produit des études qui définissent:

- la zone d'influence cinématographique de la ville concernée;
- son marché potentiel;
- une analyse de la concurrence permettant de déterminer le marché potentiel futur;
- le nombre d'écrans et de fauteuils nécessaires;
- le montant des investissements à effectuer;
- la rentabilité prévisionnelle.

La SELGAT travaille en étroite collaboration avec le C.N.C., ce qui lui permet d'obtenir des statistiques relativement récentes et proches de la réalité. D'autre part, un ingénieur conseil se déplace sur le terrain pour évaluer l'emplacement et étudier les plans du projet. La SELGAT a étudié depuis sa création en 1966 plus de 600 dossiers dont 400 ont conduit à la création de salles de cinéma.

La Société de caution mutuelle pour la modernisation et la création de salles de cinéma (Ciné-Caution) est une autre institution qui appuie grandement, depuis sa fondation en 1977, la restructuration du parc de salles dans des zones caractérisées par l'insuffisance ou la vétusté des équipements cinématographiques.

Ses mécanismes de cautionnement mutuel permettent aux exploitants d'accéder à des prêts bénéficiant de l'aval du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises. Elle offre aux entreprises d'exploitation un financement à des conditions privilégiées ainsi que la possibilité d'obtenir des subventions complémentaires. (Sources: Centre national de la cinématographie, SELGAT et Ciné-Caution)

L'exploitation cinématographique aux États-Unis

Les recettes de l'exploitation sont en hausse constante (seule l'année 1985 avait connu une baisse sensible de 7%) et atteignent 4,25 milliards de dollars américains en 1987, soit une hausse de 12% par rapport à 1986; la fréquentation qui avait baissé en 1985 et en 1986 (-11% et -4%), est également à la hausse avec 1,083 milliard de spectateurs (+6,5% par rapport à 1986).

Selon une étude sur le public commanditée par la Motion Picture Association of America (M.P.A.A.), nous constatons que 21% des entrées en 1987 sont attribuables aux personnes âgées de plus de 40 ans, une hausse importante si on la compare au taux de 14% enregistré en 1986.

Au mois d'août dernier, à l'occasion du Festival de films de Venise, monsieur Jack Valenti, président de la M.P.A.A., a invité l'industrie européenne du cinéma à suivre l'exemple des États-Unis dans la rénovation du parc de salles. Il faut, à son avis, entreprendre sans tarder une vaste contre-offensive devant l'invasion de la télévision et réaménager le parc de salles selon les normes techniques et de confort actuelles.

Loin de diminuer, le nombre de salles-écrans aux États-Unis est passé de 16 000 en 1983 à 24 000 en 1988. Sur ces 24 000 salles-écrans en opération, près de 70% sont de construction récente ou complètement rénovées. (Sources: Consulat général des États-Unis à Montréal, Bilan 1987 du Centre national de la cinématographie de France, Variety Vol. 332, N° 8)

Chapitre 7

L'EXPLOITATION AUJOURD'HUI

Les nouvelles règles du marché

Divertissement, culture et industrie

Tout en étant l'un des loisirs les plus populaires auprès de la population, le cinéma demeure sans conteste une activité culturelle de première importance. Comme la peinture, la littérature ou la musique, il ne peut être réduit à sa seule fonction de divertissement. L'art cinématographique s'apprend, le style des cinéastes est étudié, les oeuvres des nations s'influencent. En cinéma, les époques, les genres, les créateurs font l'objet d'analyses, de rétrospectives, de festivals, de publications. Ce sont là autant de significations de la consistance, de la profondeur et de toutes les nuances propres à un phénomène artistique.

"Par ailleurs, comme le disait André Malraux, ministre de la culture sous le gouvernement de Charles de Gaulle, le cinéma est une industrie". Une industrie qui peut être comparée à n'importe quelle autre. Elle s'apparente aux chantiers navals, à l'industrie textile, à la sidérurgie, même à l'industrie automobile. Le cinéma est un bien de consommation de masse, bon marché, adapté à une augmentation du temps libre et à l'urbanisation croissante. «On découvre alors que la crise du cinéma est indissociable de la crise du modèle économique mis en place après la grande crise [...]. Mais le déterminant économique n'est pas tout quand il s'agit de cinéma. Il entraîne, avec lui, un enjeu culturel. [...] Si les États laissent faire, laissent aller, alors autant en emporte le vent.»⁸

⁸ MICHALET, Charles Albert. *Le drôle de drame du cinéma mondial*. Éditions La Découverte / Centre fédéral FEN, Paris, 1987, p. 12.

Les subtilités de la programmation

Depuis l'avènement de la vidéo-cassette et de la télévision payante, les goûts du public et les règles de la programmation en salle ont beaucoup changé.

En effet, nous voyons de moins en moins de films de deuxième ou de troisième catégories sur nos écrans. Ce type de productions a trouvé dans la vidéo-cassette et la télévision payante des moyens de diffusion plus appropriés. Ce phénomène conjugué avec le développement des complexes multi-salles offre une plus grande disponibilité des écrans pour la projection de films de meilleure qualité.

De plus, le passage du programme double au programme simple, adopté depuis plusieurs années à Montréal et à Québec, est en train de se généraliser dans toute la province permettant là encore de hausser la qualité du produit.

Cette façon de procéder offre plusieurs avantages:

- horaire plus flexible;
- fin de l'obligation de présenter des films de classe "B" déjà disponibles en vidéo-cassette;
- possibilité de présenter jusqu'à six primeurs par soir dans les complexes de trois salles;
- renouvellement constant de la clientèle.

L'accessibilité plus rapide aux primeurs

Les informations et la promotion des films circulent à la même vitesse partout au Québec. Le spectateur de région est conséquemment renseigné en même temps que celui des grands centres sur la sortie des films.

Son intérêt est donc avivé et son désir de voir le film rapidement est ainsi créé. Deux possibilités existent à partir de ce moment; ou le film est présenté en

région en primeur dans un délai raisonnable ou sa sortie est tellement retardée que l'incitation à voir le film est perdue en cours de route. Donc une pratique de sortie rapide en région est aussi un effort de rentabilisation de la promotion faite à Montréal. Il faut saisir le public quand il est chaud. L'accès rapide aux primeurs est une solution.

La preuve est maintenant faite - augmentation sensible de la fréquentation et des recettes pour les projections en français - qu'une bonne partie de la réponse aux problèmes des exploitants indépendants se trouve dans une politique de sorties simultanées.

Les pressions exercées par le gouvernement du Québec à l'endroit des "Majors" depuis l'adoption de la Loi 109 et de la Loi 59, ainsi que sa façon ferme mais diplomate de négocier ont enfin eu des répercussions positives sur le marché de l'exploitation.

Dans le cas des films en version originale anglaise, les distributeurs devront multiplier les sorties simultanées ou très rapprochées en anglais et en français, s'ils désirent obtenir un succès commercial intéressant pour leurs produits au Québec.

Alors qu'il y a à peine deux ans le délai de présentation d'un film en région était de plus de trois mois après la sortie à Montréal, il n'a guère dépassé 6 semaines cet été dans le cas des films "porteurs". Pour faciliter une exploitation rapide dans toute la province, le nombre de copies d'un film est aussi essentiel que la sortie simultanée ou très rapprochée. Une telle mise en marché offre de plus un impact promotionnel remarquable.

Rôle des circuits dans la programmation

Pour augmenter leur pouvoir de négociation dans leurs achats auprès des distributeurs, les circuits offrent leurs services de programmation à un grand nombre d'exploitants indépendants (salles commerciales et même parallèles).

Au niveau de l'accessibilité rapide aux films les plus récents et les plus importants, cette pratique donne à peu près le résultat suivant: par exemple, si un distributeur décide de faire l'exploitation d'un film avec 10 copies, il arrive fréquemment que celles-ci soient toutes utilisées par l'un ou l'autre des deux grands circuits, ainsi que par leurs affiliés.

Pour obtenir des copies de ce film, les autres indépendants, qui se programment de façon autonome ou qui optent pour un service de programmation privé, devront attendre la fin des exploitations en première exclusivité. Cette attente sera plus ou moins longue selon le succès obtenu dans les salles de première sortie.

Pour les exploitants situés dans des régions qui représentent aux yeux des distributeurs un revenu potentiel inférieur, cela peut se traduire par des mois d'attente.

Il devient par conséquent évident qu'un programme d'aide à la diffusion régionale doit s'adresser exclusivement aux entreprises québécoises d'exploitation qui se programment de façon autonome ou qui utilisent les services de programmation d'une entreprise québécoise indépendante.

Salles commerciales et salles parallèles

On a souvent eu tendance à mettre en opposition les salles commerciales et les salles parallèles; comme s'il s'agissait de frères ennemis. Les salles parallèles, entendait-on dire, font de la concurrence déloyale aux salles commerciales, même s'il s'agissait de cas isolés. Ces dernières, rétorquait-on dans le même esprit, n'offrent pas un produit suffisamment diversifié. C'était la dichotomie... la guerre... et rien ne laissait entrevoir la fin du conflit.

Or, comme on l'a constaté précédemment, le début des années 80 a été particulièrement difficile à vivre pour les entreprises d'exploitation, les salles parallèles comme les autres. Ces problèmes ont évidemment entraîné

plusieurs fermetures, mais ils ont aussi eu pour effet de rationaliser le marché et d'obliger les exploitants, quel que soit leur statut, à revoir leurs stratégies et modes de fonctionnement.

Si le propriétaire d'une salle commerciale a l'obligation de rentabiliser ses opérations et de générer un profit, les responsables d'une salle parallèle, tout en ayant aussi la contrainte d'autofinancer leurs activités, cherchent plutôt à améliorer les connaissances du public en diffusant un produit qui n'est habituellement pas disponible dans leur localité.

Profitant des avantages propres à chaque formule, il arrive aujourd'hui que des salles commerciales, des salles parallèles et des organismes publics s'associent pour présenter une activité de ciné-club régulière. Ce type de collaboration profite à la clientèle qui bénéficie d'une structure d'accueil efficace et d'excellentes conditions de projection; au propriétaire de la salle qui attire un nouveau public; et aux responsables du ciné-club qui peuvent poursuivre leur travail d'éducation sans être trop préoccupés par les tâches administratives et logistiques.

Toutefois, dans la plupart des cas, la salle commerciale cohabite avec une salle parallèle autonome au plan des ressources et des équipements. À ce moment, il faut absolument encourager la complémentarité des deux parties plutôt que d'aviver la compétition.

Il faut modifier la réglementation et élargir l'accessibilité aux programmes d'aide pour rendre le spectacle cinématographique sur grand écran accessible à toutes les localités et pour assurer une diffusion plus large et plus diversifiée du produit.

Bien qu'elles aient un rôle et des objectifs différents, les salles commerciales et parallèles, ainsi que les salles de répertoire, comme le Ouimetoscope à Montréal ou le Vendôme à Hull, et les salles de recherche comme le cinéma Parallèle à Montréal, doivent dorénavant être considérées sur le même pied du

point de vue de la réglementation. C'est en tenant compte de leur localisation géographique et à l'analyse de leur programmation respective qu'on pourra les distinguer et les qualifier en regard d'une aide sélective à la programmation de cinéma de qualité.

Implantation et rénovation

Plan d'urgence

Comme on l'a vu au chapitre 5, malgré l'absence d'un plan directeur, d'études techniques et de suivi, les résultats du programme d'Aide aux entreprises québécoises d'exploitation ont été dans l'ensemble positifs et ont assuré la survie de plusieurs salles de cinéma.

Il faut donc maintenir le programme tout en réévaluant son mode de fonctionnement et ses critères d'admissibilité. Si la participation conjointe, sur une base de "50-50", entre l'entreprise et la SOGIC semble appropriée dans la plupart des cas, on se doit de tenir compte de l'augmentation des coûts de construction, du prix élevé des équipements techniques et de la localisation de l'entreprise avant d'établir le seuil de contribution maximale de la Société.

Malgré tout, il est impensable d'administrer un tel programme avec des critères d'admissibilité établis dans une optique à court terme. L'élaboration d'un plan directeur est impératif pour assurer la viabilité des interventions.

Les besoins ne sont pas identiques à tous les endroits et il est parfois difficile de faire coïncider la nature des travaux avec des contraintes administratives très strictes. Chaque établissement en activité au Québec devrait faire l'objet d'une analyse complète aux niveaux:

- physique: état de lieux, conformité aux normes de sécurité;
- technique: projection, siège, esthétique;

- économique: étude de marché, compétition.

Après cette étape, des recommandations devraient être soumises aux exploitants pour qu'ils rendent graduellement leurs établissements conformes aux nouvelles normes d'exploitation.

Notre analyse sommaire, effectuée en tenant compte des bassins de population et de l'état des salles en activité, nous indique que des investissements globaux, privés et publics de plus de 20 millions de dollars sont nécessaires pour remettre le parc de salles en bon état.

La réalisation d'ici trois ans d'un vaste plan d'urgence et la création d'un fonds permanent d'aide à la rénovation permettraient non seulement de maintenir le parc de salles en activité, mais ils assureraient sa survie et sa rentabilité à long terme, tout en encourageant la propriété québécoise.

Fonds permanent d'aide à la rénovation

Les consultations menées par le Groupe dans les différentes régions du Québec et appuyées par les recherches d'une conseillère juridique permettent de constater que la loi concernant les droits sur les divertissements est appliquée de façon inéquitable dans plusieurs endroits.

Ainsi, malgré qu'ils exercent les mêmes activités commerciales ou culturelles, il est fréquent que la perception des droits auprès des entreprises privées, des organismes sans but lucratif, des clubs de services, des organismes sportifs, des bingos, etc. soit arbitraire, difficile et souvent nulle.

Cette situation est décriée depuis des années par l'Association des propriétaires de cinémas du Québec, la plupart des théâtres d'été, ainsi que les organisateurs d'événements culturels et sportifs d'envergure.

Pour corriger cette situation, le Groupe a longuement discuté des modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la loi actuelle. En transformant la taxe d'amusement par un prélèvement sur la recette-guichet, on pourra:

- rationaliser les mécanismes de perception relatifs aux droits sur les divertissements;
- créer, à même les sommes perçues, un fond d'aide automatique destiné au développement et à la rénovation des équipements cinématographiques;
- renforcer la propriété québécoise.

Pour utiliser ce fonds d'aide automatique, l'entreprise québécoise devra toutefois satisfaire aux conditions suivantes:

- a) faire approuver son projet, avec plan et devis, par la SOGIC;
- b) obtenir les permis de conformité de la municipalité;
- c) contribuer à 10% du coût total du projet.

Ce programme permettra, à toutes fins pratiques, d'assurer le maintien et la mise à jour constante du parc de salles cinématographiques. Le public sera mieux servi et la propriété québécoise sera encouragée et certainement améliorée. Quant aux municipalités, elles y trouveront leur compte dans des équipements de premier ordre qui conserveront ou amélioreront leur valeur immobilière.

Autres modèles d'exploitation

Le Groupe a établi un seuil minimum de population dans le cas d'implantation de nouveaux établissements ou de rénovations majeures. Il ne faut pas croire pour autant que les communautés dotées d'un bassin de

population inférieure à 20 000 personnes doivent être automatiquement privées d'activités cinématographiques.

Toutefois le seul moyen d'assurer la survie et le développement de la diffusion sur grand écran dans les régions à faible densité de population est d'innover et d'obtenir la collaboration des différentes instances impliquées dans la dynamique culturelle. Dans la mesure où elles sont mises en place en tenant compte de la réalité locale, il existe en fait plusieurs formules d'exploitation susceptibles de se rentabiliser - voire même de générer des profits.

Initiatives locales

Les institutions d'enseignement ont souvent été à l'origine des initiatives permettant de mettre en place des activités de diffusion cinématographique. Ce modèle traditionnel a fait ses preuves, mais il n'est pas le seul à exister et il ne doit donc pas être le seul à encourager. Plusieurs expériences concluantes ont été tentées ces dernières années et méritent d'être considérées comme alternatives valables à l'implantation d'un complexe multi-salles.

Il peut s'agir, comme à Maniwaki, d'une formule mixte où l'on présente alternativement spectacles et cinéma.

Il peut s'agir aussi, comme dans le sud de la Gaspésie, d'ententes multi-partites entre une entreprise privée d'exploitation, une entreprise à but non-lucratif spécialisée dans la diffusion de spectacles et différentes municipalités désireuses d'offrir une activité cinématographique à leurs citoyens.

Il peut finalement s'agir, comme à Ste-Anne-des-Monts ou New-Richmond, de projets de plus grande envergure, supportés financièrement par le gouvernement du Québec, entraînant la création de complexes culturels à vocation pluridisciplinaire où sont logés bibliothèque, salle de spectacle et de cinéma et centre d'animation culturel.

Dans tous ces cas, une aide à l'implantation d'équipements de projection cinématographique pourra augmenter sensiblement le pourcentage de municipalités et de population desservie par une activité cinématographique permanente.

Modèle itinérant

Malgré la variété des modèles d'exploitation pouvant être envisagés, "quand le public ne peut aller au cinéma parce qu'il habite un petit village loin de toutes facilités, il faut bien amener le cinéma jusqu'au public." Cette philosophie est à l'origine du Cinébus: une remorque dont la superficie variable permet d'aménager confortablement une salle de cinéma de 99 places.

Mis au point par une firme belge, cet espace mobile transformé en cinéma est exploité depuis maintenant près de deux ans par la société Images.

Son coût de fabrication est en ce moment évalué à près de 250 000 \$ Can (sans le camion-tracteur). Il peut être fabriqué et livré (en Belgique) à l'intérieur d'un délai de 6 mois.

Images détermine les circuits de son Cinébus selon quatre critères:

- milieu exclusivement rural;
- inexistence d'une salle commerciale dans un rayon de 15km.;
- densité de population suffisante;
- le circuit scolaire qu'il est possible de développer.

Outre les circuits scolaires et ruraux, **Images** a développé des circuits secondaires dans les campings, les maisons d'accueil et les événements spéciaux (Festival d'été, foire commerciale, etc.).

Pour opérer adéquatement le Cinébus, le personnel exigé se limite à 1 coordonnateur et 2 chauffeurs-techniciens qui se relaient à chaque semaine.

Les revenus de l'opération Cinébus proviennent des recettes de guichet et de la location du Cinébus à différents événements. Les tarifs d'entrée en 1988 sont de 1.75\$ pour les étudiants de niveau primaire, de 2.75\$ pour ceux de niveau secondaire et de 3.75\$ pour le public de soirée. Les frais de location du Cinébus varient de 500\$ à 1000\$ par jour.

À titre indicatif, voici les résultats des 18 premiers mois d'opération du Cinébus en Belgique:

Exercice 87

Diffusion dans 28 municipalités, visitées au cours des 12 mois d'opération du Cinébus.

Clientèles	Films	Séances	Entrées	Taux	Recettes FB	\$Can
Scolaires	13	88	4 875	56%	240 300	8 010
Soirées	10	117	4 367	38%	455 740	15 190
Campings	7	16	904	57%	97 050	3 235
Autres recettes					333 774	11 125
TOTAL		221	10 146	46%	1 126 864	37 560

Exercice 88

Diffusion dans 34 municipalités, visitées au cours des 6 premiers mois d'opération du Cinébus en 1988.

Clientèles	Films	Séances	Entrées	Taux	Recettes FB	\$Can
Scolaires	23	154	8 040	53%	400 595	13 353
Soirées	9	47	1 527	33%	165 160	5 505
Campings	4	36	1 087	28%	113 870	3 795
Spéciaux	4	11	248	23%	150 000	5 000
Autres recettes					264 500	8 817
TOTAL		248	10 412	42%	1 094 124	36 470

La société **Images** semble avoir tiré de bonnes conclusions de sa première année d'opération puisqu'au cours des six premiers mois de 1988 elle réussit à présenter un plus grand nombre de séances et à obtenir, par le fait même, des recettes équivalentes à celles de toute l'année 87. Bien qu'il ait légèrement diminué par rapport à 1987, le taux d'occupation de 42% demeure fort satisfaisant. Le public le plus stable et le plus rentable est sans conteste le public scolaire.

Pour le Groupe de travail, une formule itinérante du type Cinébus constitue une excellente alternative pour les régions qui ne sont pas dotées d'un bassin de population justifiant la réalisation d'une activité cinématographique permanente. C'est le cas de plusieurs endroits de l'Abitibi, de la Côte-Nord, des Laurentides, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.

À cause de sa ruralité, de la dispersion de sa population et de sa configuration géographique, il est très intéressant d'envisager en Gaspésie la réalisation d'un projet pilote de cinéma itinérant inspiré du modèle belge de Cinébus. Il allie à la fois la mobilité et les exigences techniques rattachées à l'obtention d'un permis d'exploitation.

Accessibilité aux programmes et accroissement des investissements

Les coûts de construction et d'aménagement d'un complexe multi-salles peuvent varier de 600 000 \$ à plus d'un million de dollars dépendant du nombre d'écrans, de leur capacité et de la localisation géographique de l'établissement. Les coûts de rénovation et de division de salles existantes peuvent représenter des investissements d'un demi million de dollars.

On parle donc de beaucoup d'argent pour un secteur d'activité qui n'a pas la faveur des institutions bancaires. Il est effectivement difficile pour les exploitants indépendants d'obtenir une collaboration efficace des banques et des

autres institutions prêteuses afin de réaliser leurs projets d'expansion ou de rénovation.

Pour démarrer une nouvelle entreprise d'exploitation, dans un complexe multi-salles adéquat et respectant les normes techniques, le problème est encore plus manifeste. Il faudra être en mesure de garantir une grande partie des sommes requises pour la réalisation d'un tel projet. Une situation qui n'encourage certainement pas la relève.

L'inaccessibilité à certains programmes d'aide et la sous-capitalisation des entreprises d'exploitation constituent des handicaps majeurs à leur participation accrue à des projets de rénovation et d'implantation d'équipements cinématographiques.

Renouveau professionnel

Comme il est courant et justifié de le faire dans les autres secteurs de l'industrie cinématographique, l'excellence professionnelle et la relève dans le secteur de l'exploitation méritent d'être encouragées, développées et soutenues.

Il est en effet important que les institutions gouvernementales concernées par le développement de l'activité cinématographique reconnaissent l'apport des exploitants à la vitalité de l'industrie et facilitent leur participation à la dynamique culturelle québécoise. La dispersion territoriale engendre l'isolement des propriétaires et des responsables d'établissements cinématographiques, ce qui rend plus difficile la vie associative et la concertation entre intervenants de ce secteur.

De plus, les fréquents changements dans le monde des communications et de la diffusion exigent de s'adapter rapidement aux technologies de pointe susceptibles de transformer le monde de l'exploitation comme la vidéo-transmission.

En matière de technologie, cela a été maintes fois démontré, il ne faut pas accuser de retard si nous voulons préserver la vitalité d'une industrie et ses capacités d'expansion.

La promotion du grand écran et l'éducation cinématographique

Les programmes de promotion et événements spéciaux

Il faut développer auprès des cinéphiles et des amateurs de cinéma un sentiment de fierté par rapport aux salles du Québec. La revalorisation du parc de salles gagne donc à être supportée par des activités encourageant la fréquentation du grand écran.

La relance de l'activité d'exploitation implique des investissements de quelques millions de dollars et elle mérite non seulement d'être soulignée par des activités de promotion ponctuelles, mais également par un événement annuel regroupant tous les intervenants publics et privés concernés.

Développer et diversifier les goûts de la clientèle

L'initiation au langage audio-visuel, à l'expression et à la culture cinématographiques ne fait pas partie de la formation de base des élèves, dans le système d'éducation au Québec. Il est pourtant relativement facile d'intégrer au système d'activités pédagogiques déjà en place, des activités d'éducation cinématographique adressées aux étudiants des niveaux primaire et secondaire et organisées avec la collaboration des exploitants locaux.

Nous avons beaucoup entendu parler d'éducation cinématographique mais il est très difficile de se faire une idée claire et d'avoir une vue complète de la situation en milieu scolaire et des initiatives qui sont prises à l'extérieur de ce milieu. Un travail d'enquête s'avère nécessaire en vue d'intégrer l'éducation à la problématique que nous développons dans ce rapport.

Les programmes d'aide à la diffusion visant à diversifier le produit offert, il est logique de les supporter par des initiatives qui développeront et élargiront les goûts de la clientèle des salles de cinéma.

Préserver le patrimoine

Entre 1915 et 1930, la construction des salles de cinéma donnait lieu à un véritable "délire architectural". Par la suite, les répercussions de la crise économique du début des années 30 ont obligé les exploitants à adopter une approche plus rationnelle dans l'aménagement de leurs établissements. Leur conception demeure originale jusqu'au début des années 40, mais on devine bien que le temps des "palaces" est terminé.

L'introduction de nouvelles technologies, ainsi que les changements dans les goûts et habitudes des cinéphiles ont modifié considérablement l'exploitation cinématographique et, par conséquent, les lieux de représentations.

«Au cours des cinquante dernières années, les cinémas anciens qui ont échappé à la démolition ont tous subi des modifications architecturales qui ont détruit, en partie ou complètement, leur état d'origine.

Des 52 cinémas visés par l'étude de madame Jocelyne Martineau sur les salles construites avant 1940 sur l'île de Montréal, 24 seulement présentaient des caractéristiques d'origine suffisantes pour faire l'objet d'une évaluation patrimoniale. De ce nombre, une douzaine a été retenue pour son intérêt patrimonial. [...]

Le patrimoine étant une ressource épuisable, le défi des prochaines années est de rendre ou de redonner à ces édifices une vocation qui permette de contribuer à nouveau à l'animation de la vie urbaine tout en leur

conservant leur caractéristique d'origine. Une utopie?
Non, un défi à la mesure des promoteurs
d'aujourd'hui!»⁹

Des chiffres pour mieux voir

Les informations statistiques sur la performance des films sont déficientes dans notre administration du cinéma. Malgré des efforts considérables, les données sur les projections cinématographiques et l'exploitation des salles nous sont livrées avec des délais importants par le Bureau de la statistique du Québec. Ce qui leur enlève de l'intérêt et de l'utilité. Aucun outil officiel n'existe pour calculer la durée d'exploitation d'un film en salle, ni pour savoir après combien de semaines les films sont disponibles dans les vidéo-clubs ou diffusés à la télévision. La circulation des copies de film n'est d'aucune façon surveillée, nous ne sommes donc pas en mesure d'évaluer l'efficacité des programmes d'aide à la diffusion régionale.

La salle de cinéma constitue un symbole privilégié de l'activité cinématographique. Une information rapide et précise sur le comportement des films constituera un baromètre pour une meilleure analyse de la programmation.

La mise sur pied de différents outils ne pourra que rationaliser et harmoniser les relations entre les différents secteurs de l'industrie.

À court terme, la saisie de données en vue d'une publication régulière répondra à un besoin d'information et satisfera une curiosité répandue sur la vie des films en salle.

⁹ MARTINEAU, Jocelyne. *Cinémas et patrimoine*. Ministère des Affaires culturelles du Québec et Ville de Montréal, Montréal, 1988, p. 49.

À plus long terme, ces données permettront des analyses territoriales et saisonnières de la performance des salles. Elles permettront aussi d'évaluer le comportement des films selon leur genre, leur nationalité, leur langue, etc.

Toutes ces informations pourront faciliter la prise de décision relative aux modifications à apporter aux politiques et aux programmes destinés à la distribution et l'exploitation en particulier.

RECOMMANDATIONS

RECONNAISSANCE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Vu que la diffusion des oeuvres et de la culture cinématographiques dans toutes les régions du Québec constitue une priorité de la politique du cinéma (loi sur le cinéma, art. 4, 2e alinéa);

Attendu que l'exploitation cinématographique vit actuellement une situation difficile qui résulte d'une conjugaison de facteurs sociologiques, technologiques et économiques compromettant fortement toute possibilité d'atteindre l'objectif visé par la politique du cinéma;

Le Groupe de travail recommande:

- 1 que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère des Affaires culturelles du Québec, reconnaisse de façon spécifique la valeur culturelle de l'exploitation cinématographique sur grand écran;
- 2 que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère des Affaires culturelles du Québec, s'engage à préserver pour la majorité de la population l'accessibilité aux présentations cinématographiques sur grand écran;
- 3 que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère des Affaires culturelles du Québec, fasse du développement de l'industrie de l'exploitation sur grand écran une priorité;
- 4 que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère des Affaires culturelles du Québec, affirme la primauté du grand écran dans la chaîne de mise en marché des films;

-
- 5 que les politiques et programmes cinématographiques du gouvernement du Québec visent à renforcer la propriété québécoise dans le domaine de l'exploitation.

NOUVELLE RÉALITÉ

Classification des films

Vu que la classification des salles devrait reposer sur la nature de leur programmation;

Attendu que la classification des salles a aussi pour but d'encourager la circulation d'une plus grande diversité de films à un public plus vaste;

Considérant que toute mesure de soutien à la programmation aurait avantage à se fonder sur une classification des films;

Le Groupe de travail recommande:

- 6 que le visa d'exploitation d'un film, accordé par la Régie du cinéma, établissant le classement selon l'âge soit doublé d'une classification selon de nouvelles catégories, à savoir:

- commerciale;
- art et essai;
- recherche et avant-garde.

Cette classification demeure valide mais à la première des deux éventualités suivantes - première présentation à la télévision conventionnelle ou trois ans après l'émission du visa - le film passera au répertoire.

- 7 que le visa d'exploitation d'un film soit complété par les indications techniques relatives à l'image et au son.

Permis d'exploitation

Considérant que la réglementation sur les permis d'exploitation est confuse et ne correspond plus au contexte actuel de l'exploitation;

Considérant que toute présentation de films en public doit être faite dans un établissement conforme aux normes;

Attendu que la classification des salles doit avoir un effet dynamisant fondé sur une garantie d'accès du public à une programmation variée;

Compte tenu que la classification des salles est avant tout fonction de la nature de la programmation;

Le Groupe de travail recommande:

- 8 que le Règlement sur le permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public prévoit un seul type de permis autorisant l'exploitation d'un lieu lorsque celui-ci respecte le Règlement sur les normes techniques:

Le permis d'exploitation sera accordé selon deux catégories de salles:

- 1- **Salle privée:** salle à vocation générale ou spécialisée, de propriété privée avec but lucratif ou non, autorisée à diffuser sans délai les films de toutes catégories;
- 2- **Salle publique:** salle à vocation d'éducation cinématographique, de propriété publique, autorisée à diffuser après un délai de six (6) mois de sa première présentation publique un film de catégorie "commerciale", et après un délai de trois (3) mois un

film de catégorie "art et essai", et sans délai un film de catégorie "recherche et avant-garde" et un film du "répertoire".

Une **salle publique** située à l'extérieur d'un rayon de 15km d'une **salle privée** pourra diffuser sans délai les films de toutes catégories.

- 9 que l'on maintienne des catégories distinctes pour le permis de ciné-parc et le permis de cinémathèque reconnue;
- 10 que toute autre demande de présentation d'un film en public fasse l'objet d'un traitement ad hoc et obtienne un permis à la pièce.

IMPLANTATION ET RÉNOVATION

Plan d'urgence

Attendu que la priorité accordée à l'exploitation sur grand écran devrait entraîner la mise en place de mesures administratives conséquentes;

Considérant l'envergure des travaux à entreprendre en vue de doter le Québec d'un parc d'établissements cinématographiques adéquat et bien implanté dans toutes les régions;

Considérant que la réalisation de cet objectif représente des investissements d'une somme globale d'au moins 20 000 000\$;

Compte tenu qu'une profonde révision des programmes d'aide à l'exploitation s'impose et qu'il faut prendre des mesures pour débarrasser ce volet de l'industrie de son image de secteur négligé;

Le Groupe de travail recommande:

- 11 que la SOGIC se dote d'une direction vouée exclusivement au développement de l'industrie de l'exploitation;
- 12 que la Direction de l'exploitation compte sur un personnel spécialisé et qu'elle puisse avoir recours à des professionnels attitrés;
- 13 que cette direction soit mise en place dès janvier 1989 et que son premier mandat soit l'élaboration d'un plan directeur comportant:
 - l'identification des régions cibles;
 - l'identification d'un profil type d'exploitation;
 - la réalisation d'une analyse qualitative du parc de salles encore en activité;

- l'élaboration et la mise en place d'ici avril 1989 d'un plan d'urgence à l'implantation et à la rénovation devant être complété en dedans d'une période maximale de trois ans;
 - qu'à cette fin le gouvernement du Québec alloue à la SOGIC un budget spécial d'au moins 10 millions de dollars spécifique à la réalisation de ce plan;
- 14 que la Direction de l'exploitation suscite la collaboration des principaux partenaires du développement culturel en région (ex.: conseils de la culture, municipalités, directions régionales du M.A.C., etc.).

Programme d'aide à la rénovation

Vu la nécessité reconnue de pouvoir compter à long terme sur un programme administré par la SOGIC pour la rénovation des salles;

Attendu la pertinence de maintenir une intervention adéquate dans les régions qui ne seront pas incluses dans le plan d'urgence;

Considérant la croissance constante des coûts reliés à la rénovation d'un établissement cinématographique;

Le Groupe de travail recommande:

- 15 que la SOGIC maintienne, à l'intention des salles privées, son programme d'Aide aux entreprises québécoises d'exploitation de salles de cinéma en augmentant les fonds qui lui sont alloués et en revisant sa forme d'aide de façon à accroître le pourcentage de sa participation et le plafond de la subvention;

-
- 16 que les objectifs du programme d'aide à la restauration soient révisés afin d'inclure la mise aux normes des salles de cinéma selon le règlement en vigueur et administré par la Régie du cinéma.

Fonds permanent d'aide à la rénovation

Attendu le principe largement partagé dans l'industrie cinématographique selon lequel le financement des activités devrait provenir pour une part des revenus de la fréquentation cinématographique elle-même;

Attendu l'importance stratégique de fonder la mise à jour qualitative et technologique des salles sur des garanties permanentes de financement afin d'éviter que ne se reproduise une impasse comme celle dans laquelle nous sommes;

Considérant que l'article 2 de la loi concernant les droits sur les divertissements - chapitre D-14 de la loi des cités et villes - établit clairement l'obligation de payer à la municipalité un droit équivalent à dix pour cent (10%) du prix d'entrée dans un lieu d'amusement tel que défini à l'article 1 de cette loi;

Considérant, par ailleurs, l'application arbitraire de cette loi qui a pour effet d'entraîner des situations inéquitables;

Compte tenu que cette taxe, là où elle est perçue, ne profite que rarement et de façon parcellaire à l'activité cinématographique et culturelle;

Vu que la taxe d'amusement est une source constante de griefs pour l'ensemble du milieu culturel et des autres activités de divertissement;

Vu les dispositions de l'article 14 de la même loi décrétant le pouvoir de réglementation dévolu aux municipalités pour l'application de cette loi sur leur territoire;

Tenant compte de la volonté de certaines municipalités, dont les plus importantes, de revoir leur politique à ce sujet;

Le Groupe de travail propose:

1ère hypothèse

- 17
- 1- Que la loi concernant les droits sur les divertissements soit abolie;
 - 2- Que la SOGIC crée un Fonds d'aide au développement des entreprises cinématographiques (F.A.D.E.C.);
 - 3- Que ce fonds soit alimenté par un prélèvement sur la recette-guichet brute de toutes les entreprises d'exploitation cinématographique opérant au Québec;
 - 4- Que les principales modalités du fonctionnement du fonds soient les suivantes:

Les entreprises d'exploitation joignent à leur bordereau un chèque émis à l'ordre du F.A.D.E.C. et correspondant à 10% de la recette-guichet brute;

Toute entreprise québécoise d'exploitation aura accès au fonds et ce jusqu'à un montant correspondant à ses contributions, excluant les intérêts, douze mois après sa première contribution;

L'entreprise pourra bénéficier d'une période de cinq ans avant d'utiliser les sommes accumulées à son compte dans le F.A.D.E.C.;

À la sixième année du fonds, les sommes non-utilisées de la première année et les intérêts générés, comme à la septième année les sommes non-utilisées de la deuxième année de même que leurs intérêts et ainsi de suite, seront virés au fonds de la SOGIC et devront obligatoirement être utilisés pour l'exécution du plan d'aide cinéma selon les termes prévus dans la loi;

Les sommes versées par les entreprises non-admissibles seront elles aussi virées au fonds de la SOGIC et utilisées pour l'exécution du plan d'aide cinéma.

- 5- La SOGIC accordera son aide à même le fonds aux conditions suivantes:
 - a) être une entreprise québécoise, selon la définition de la SOGIC; être propriétaire de l'établissement et (ou) des équipements; être responsable de l'exploitation cinématographique d'où originent les versements effectués au F.A.D.E.C.; les demandes provenant d'un groupe de partenaires partageant la propriété et la responsabilité d'exploitation d'un établissement et (ou) des équipements pourront être considérées;
 - b) utiliser la totalité des sommes obtenues à même le fonds dans un projet de rénovation de l'établissement et (ou) de l'équipement accepté par la SOGIC; dans le cas de salles publiques, les fonds devront être utilisés strictement pour l'amélioration des équipements cinématographiques;
 - c) contribuer à 10% des coûts du projet;
 - d) produire des pièces justificatives et l'original du certificat de conformité de l'inspecteur en bâtiments.
- 6- Que le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires municipales voient à la formation d'un comité conjoint pour examiner les modalités liées à la réalisation de cette recommandation

et l'élargissement de son principe aux autres secteurs culturels et aux autres activités de divertissement.

2ème hypothèse

- 18 1- Que la loi concernant les droits sur les divertissements soit amendée pour créer aux municipalités l'obligation d'instaurer un Fonds d'assistance au développement des équipements culturels (F.A.D.E.C.) à même la perception de la taxe sur les divertissements;

- 2- Que le mode de fonctionnement de ce fonds soit le suivant:

Toute entreprise québécoise aura accès au F.A.D.E.C. et ce jusqu'à un montant correspondant à ses contributions, excluant les intérêts, douze mois après sa première contribution;

L'entreprise pourra bénéficier d'une période de cinq ans avant d'utiliser les sommes accumulées à son compte dans le F.A.D.E.C.;

À la sixième année du fonds, les sommes non-utilisées de la première année et les intérêts générés, comme à la septième année les sommes non-utilisées de la deuxième année de même que leurs intérêts et ainsi de suite, seront virés au fonds de la municipalité et devront obligatoirement être utilisés pour le développement des équipements culturels municipaux;

Un rapport de l'utilisation de ces fonds sera fourni à la SOGIC.

- 3- L'aide de la municipalité pourra être accordée si un projet satisfait les quatre conditions suivantes:

-
- a) être une entreprise québécoise, selon la définition de la SOGIC; être propriétaire de l'établissement et (ou) des équipements; être responsable de l'exploitation cinématographique d'où originent les versements effectués au F.A.D.E.C.; les demandes provenant d'un groupe de partenaires partageant la propriété et la responsabilité d'exploitation d'un établissement et (ou) des équipements pourront être considérées;
 - b) utiliser la totalité des sommes obtenues à même le fonds dans un projet de rénovation de l'établissement et (ou) de l'équipement, lequel projet devra être accepté par la SOGIC - dans le cas des équipements cinématographiques - et la municipalité; dans le cas de salles publiques, les fonds devront être utilisés strictement pour l'amélioration des équipements cinématographiques;
 - c) contribuer à 10% du coût du projet;
 - d) produire des pièces justificatives et l'original du certificat de conformité de l'inspecteur en bâtiments.
- 4- Que le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires municipales voient à la formation d'un comité conjoint pour examiner les modalités de mise en place de ce fonds.

Autres modèles d'exploitation

Vu que l'exploitation cinématographique dans les bassins de population de moins de 20 000 habitants est très difficile à maintenir et rentabiliser sur une base quotidienne permanente;

Considérant qu'il existe des méthodes alternatives qui peuvent apporter des solutions permanentes et assurer l'accessibilité au cinéma sur grand écran;

Compte tenu de l'urgence d'agir devant le fait que 48% de la population habitant à l'extérieur de la grande région de Montréal n'a pas accès à une salle de cinéma dans un rayon de 15 km de sa municipalité;

Le Groupe de travail recommande:

- 19 que l'on favorise dans les régions non-desservies, tout en tenant compte du plan d'urgence, les initiatives locales, particulièrement de type privées, en aidant à l'implantation d'équipements de projection 35mm dans les institutions existantes ou dans les nouveaux établissements culturels aménagés avec l'aide financière du gouvernement du Québec;
- 20 que l'on finance en Gaspésie, à cause de sa ruralité, de la dispersion de sa population et de sa configuration géographique, un projet pilote de cinéma itinérant inspiré du modèle belge de cinébus qui allie à la fois la mobilité et les exigences techniques rattachées à l'obtention d'un permis d'exploitation.

L'AIDE À LA DIFFUSION

Considérant que la politique du cinéma fait de la diffusion des oeuvres et de la culture cinématographique une priorité;

Vu que l'accès rapide aux primeurs constitue encore un problème majeur pour un grand nombre d'exploitants indépendants;

Attendu qu'un programme d'aide à la diffusion doit aussi avoir pour effet d'accélérer la présentation des "films porteurs" à tous les publics;

Considérant la pertinence stratégique et culturelle de soutenir les exploitants indépendants désireux d'offrir une programmation plus diversifiée;

Considérant l'importance de soutenir la diffusion d'une plus grande diversité de films québécois;

Considérant que les entreprises d'exploitation propriétaires de leur établissement ont des contraintes financières supérieures aux entreprises d'exploitation opérant dans un établissement de propriété publique;

Attendu que la classification d'une salle est le résultat d'une observation établie à partir d'une ligne dominante dans sa programmation;

Compte tenu que les volets 6 et 7 du programme actuel d'aide à la diffusion de la SOGIC n'atteignent pas un niveau d'efficacité suffisant;

Le Groupe de travail recommande:

- 21 que la SOGIC revise le programme d'Aide à la diffusion régionale selon les principes suivants:

-
- le programme s'adresse exclusivement aux entreprises québécoises d'exploitation; ces entreprises doivent programmer leurs films de façon autonome ou en s'appuyant sur un regroupement d'entreprises indépendantes;
 - les demandes des exploitants sont reçues par la Direction de l'exploitation qui établit son intervention en concertation avec les distributeurs;
 - toutes les productions sont admissibles mais la Société privilégie les films qui font appel aux laboratoires québécois pour le doublage et (ou) le tirage des copies. Il est entendu que le doublage doit respecter les normes techniques de la version originale.

22 que la SOGIC révisé le programme d'Aide automatique aux entreprises québécoises d'exploitation de salles de cinéma selon les principes suivants:

- l'encouragement de tous les exploitants à s'inscrire au programme par l'allocation de crédits croissant avec le nombre de requérants;
- une incitation à programmer une plus grande diversité de films québécois.

23 que la SOGIC instaure un nouveau volet d'aide à la diffusion dans le but de soutenir la programmation de qualité dans les salles selon les principes suivants:

- 1- l'aide est accordée selon la nature de la programmation et la localisation géographique de l'établissement;
- 2- la classification des films par la Régie selon différentes catégories (art et essai, recherche et avant-garde) et les films du répertoire sert à établir les règles de calcul de ce nouveau volet;

-
- 3- les salles privées qui auront programmé des films "art et essai", "recherche et avant-garde" ou du répertoire auront accès au programme;
 - 4- les salles publiques qui auront programmé des films "recherche et avant-garde" et des films du répertoire auront accès au programme;

les salles publiques, situées à l'extérieur d'un rayon de 15km d'une salle privée, auront accès au programme de la même façon que les salles privées;

- 24 que la Direction de l'exploitation coordonne l'administration de ces programmes en tenant compte de la localisation géographique de l'établissement et du risque encouru par l'entreprise.

COORDINATION DES EFFORTS ET DES RESSOURCES

Vu l'adoption par le gouvernement du Québec du Règlement sur les normes techniques pour les salles de cinéma;

Compte tenu que l'administration d'un programme de rénovation doit faire l'objet d'une bonne coordination des ressources et d'un suivi constant comme nous le démontre l'expérience acquise;

Considérant l'orientation donnée dans le rapport et la diversité des mesures à prendre pour revaloriser le grand écran et accroître son accessibilité au public;

Devant l'importance du mandat initial à confier à la Direction de l'exploitation;

Le Groupe de travail recommande:

- 25 que la Ministre des Affaires culturelles voit à la formation d'un comité de coordination ad hoc qui aura pour mandat d'effectuer la concertation dans la mise en place des nouvelles mesures relatives aux salles et de conseiller la Direction de l'exploitation dans l'élaboration et l'administration du plan d'urgence et des programmes d'aide renouvelés;
- 26 que la Ministre s'assure que les exploitants indépendants soient représentés au sein de ce comité de coordination.

ACCESSIBILITÉ AUX PROGRAMMES ET ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS

Considérant que l'exploitation cinématographique fait partie de la problématique générale de la diffusion culturelle;

Considérant que le ministère des Affaires culturelles finance avec d'autres partenaires, comme les municipalités, l'implantation de salles à vocation pluridisciplinaire;

Considérant qu'il faut miser sur toutes les combinaisons que nous offrent les programmes des ministères et sociétés publiques;

Considérant qu'il faut encourager l'entreprise privée à maintenir et consolider sa participation dans l'exploitation cinématographique;

Considérant que la sous-capitalisation des entreprises d'exploitation constitue un handicap majeur à leur participation accrue à des projets de rénovation et d'implantation d'équipements;

Considérant la déclaration de principe du ministre responsable du développement régional selon lequel des régions démunies existent au Québec et que leurs chances de voir s'enclencher un développement sans aide gouvernementale sont pratiquement nulles;

Le Groupe de travail recommande:

- 27 que le ministère des Affaires culturelles et la SOGIC décloisonnent la gestion de leurs programmes d'équipements culturels et qu'ils interviennent de manière concertée dans la planification et l'implantation de salles offrant une programmation cinématographique;

-
- 28 que les programmes d'aide au développement des infrastructures culturelles de la SOGIC et du ministère des Affaires culturelles soient accessibles à toutes les entreprises québécoises d'exploitation sans égard au statut juridique de l'entreprise;
 - 29 que les politiques et les programmes d'équipement du ministère des Affaires culturelles et de la SOGIC soient appariés aux nouvelles politiques et aux programmes annoncés par le ministre responsable du développement régional;
 - 30 que les fonds de la Société de développement industriel soient accessibles aux exploitants indépendants;
 - 31 que le gouvernement du Québec autorise des déductions fiscales sur les investissements dans le cas d'implantation de nouvelles salles et des crédits d'impôt dans le cas de rénovation de salles déjà en opération.

Participation du gouvernement fédéral

Tenant compte de l'absence du gouvernement fédéral de quelque forme d'aide à l'exploitation, cette responsabilité n'étant pas comprise dans le mandat de Téléfilm Canada;

Considérant la place qu'occupe Téléfilm Canada dans la production et la distribution;

Le Groupe de travail recommande:

- 32 que la Ministre des Affaires culturelles intervienne auprès de ses homologues du gouvernement fédéral afin que ce dernier appuie la relance de l'exploitation cinématographique au Québec et qu'il investisse

dans des programmes destinés aux régions jugées prioritaires selon le plan d'urgence.

AUTRES FENETRES ET LIEUX DE DIFFUSION

Vu qu'il est reconnu que la salle est le lieu où s'établit la carrière d'un film;

Attendu les observations que nous avons faites sur le processus de mise en marché des films pour chacune des fenêtres de présentation (salle, vidéo-cassette, t.v. payante, t.v. conventionnelle) et la tendance actuelle à diminuer la durée d'exploitation en salle;

Le Groupe de travail recommande:

- 33 que le gouvernement du Québec adopte une réglementation imposant un délai de 6 mois - sans dérogation - entre la sortie en salle et la sortie en vidéo-cassette pour chaque version d'un film;
- 34 que le gouvernement du Québec exige, pour les films et les entreprises dans lesquels il investit, un délai de 12 mois entre la sortie en salle et la première diffusion à la télévision;
- 35 que le gouvernement du Québec invite le gouvernement fédéral à imposer les mêmes délais aux entreprises de télédiffusion qui sont sous sa juridiction.

Considérant les recommandations du Rapport de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec selon lequel la diffusion d'oeuvres cinématographiques dans les bibliothèques ne devrait pas porter préjudice aux membres de l'industrie cinématographique;

Le Groupe de travail recommande:

- 36 que le gouvernement du Québec adopte une réglementation interdisant aux bibliothèques publiques, qui n'ont pas de salle de cinéma possédant un permis d'exploitation, la diffusion publique de productions cinématographiques quel que soit le support utilisé.

RENOUVEAU PROFESSIONNEL

Parce que l'excellence professionnelle et la relève dans le secteur de l'exploitation des salles ont besoin d'être encouragées, développées et soutenues, comme il est justifié de le faire dans les autres secteurs cinématographiques;

Vu que la dispersion territoriale engendre l'isolement des propriétaires et des responsables d'établissements cinématographiques et rend la vie associative plus difficile;

Attendu que la mise à jour technologique et l'expérimentation des innovations sont garantes de la compétitivité, de l'attrait et de la qualité du produit offert au public;

Le Groupe de travail recommande:

- 37 que la SOGIC innove en créant une prime à la qualité soulignant l'apport exceptionnel d'un exploitant indépendant à son secteur d'activité et que cette prime fasse partie des prix que remet annuellement la SOGIC;
- 38 que la vie associative du secteur de l'exploitation soit encouragée par la SOGIC, en favorisant la participation des exploitants provenant des régions éloignées aux activités de leurs associations;
- 39 que l'Institut québécois du cinéma apporte son soutien aux associations du secteur de l'exploitation dans la préparation et la réalisation d'un programme de formation et de perfectionnement adressé aux exploitants en matière d'administration, de marketing, de mise à jour technique, d'histoire du cinéma, d'analyse filmique et autres sujets selon les besoins formulés;

-
- 40 que le ministère des Affaires culturelles et la SOGIC prennent la responsabilité d'une étude prospective sur les nouvelles technologies qui transformeront inévitablement la situation des salles au cours de la prochaine décennie et qu'on favorise leur expérimentation et leur implantation au Québec;
- 41 que la Direction de l'exploitation de la SOGIC appuie les initiatives des exploitants indépendants en matière d'innovation technologique.

PROMOTION DU GRAND ÉCRAN

Vu que la revalorisation du parc de salles gagne à être supportée par des activités de promotion du grand écran comme lieu d'expression artistique et de divertissement;

Vu que la fierté doit devenir le sentiment partagé par tous les cinéphiles et les amateurs de cinéma du Québec à l'endroit de leurs salles;

Considérant que l'on ne pourra créer un nouvel ordre dans l'exploitation seulement par des mesures administratives;

Le Groupe de travail recommande:

- 42 que tous les intervenants publics et privés concernés favorisent et soutiennent la tenue d'un événement annuel de promotion et que le ministère des Affaires culturelles supporte financièrement cette manifestation pendant les premières années;

qu'une campagne de promotion soit prévue selon l'une ou l'autre des hypothèses suivantes:

1ère hypothèse

- 43 que les associations du secteur de l'exploitation soient les maîtres d'oeuvre d'un programme d'activités promotionnelles d'envergure en faveur de la fréquentation des salles de cinéma, lequel programme sera supporté financièrement sur une base triennale non-renouvelable par le gouvernement;

2ème hypothèse

- 44 que la SOGIC, de concert avec les associations du secteur de l'exploitation, coordonne et réalise une vaste campagne de promotion en faveur de la fréquentation des salles de cinéma;
- 45 que les institutions gouvernementales oeuvrant dans l'industrie cinématographique encouragent la fréquentation des salles de cinéma dans leurs campagnes de promotion régulières.

ÉTABLISSEMENT À VALEUR PATRIMONIALE

Tenant compte des conclusions du dossier "Cinéma et patrimoine" à Montréal établi par le ministère des Affaires culturelles et du dossier sur le même thème préparé par le magazine Continuité sur la situation générale au Québec;

Considérant qu'il est tout aussi important en cinéma que dans d'autres domaines d'avoir une politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine;

Le Groupe de travail recommande:

- 46 que le ministère des Affaires culturelles, de concert avec la SOGIC et l'entreprise privée, conserve et préserve la vocation cinématographique des établissements présentant encore une valeur patrimoniale.

ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Attendu le chapitre X du Rapport de la commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel intitulé "L'éducation, l'animation, la régionalisation";

Attendu la reconnaissance du cinéma comme mode d'expression artistique et tenant compte des particularités de son langage, de son histoire et de la place prépondérante qu'il occupe dans l'imagerie populaire;

Considérant que l'éducation à la culture cinématographique est un facteur qui ultimement concourt à la santé de l'exploitation;

Compte tenu qu'une spécialisation de l'exploitation est aussi d'assurer l'information, l'éducation et l'animation cinématographique de la population;

Le Groupe de travail recommande:

- 47 que l'Institut québécois du cinéma, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Éducation du Québec, procède à la réalisation d'une étude sur l'éducation cinématographique au Québec et que des recommandations à ce sujet soient adressées aux instances concernées;
- 48 que la Direction de l'exploitation de la SOGIC appuie les initiatives des exploitants en matière d'éducation cinématographique.

DES CHIFFRES POUR MIEUX VOIR

Vu que le traitement des statistiques sur l'industrie de l'exploitation en général comme sur la performance des films est déficient et que les données sur les projections et la fréquentation sont encore livrées avec des délais importants, même s'il faut saluer les efforts considérables du Bureau de la statistique du Québec;

Attendu qu'il y a lieu de simplifier le travail administratif des exploitants;

Attendu qu'il faut donner rapidement aux exploitants, aux distributeurs et aux producteurs des instruments administratifs et statistiques efficaces;

Considérant que la mise en place du F.A.D.E.C. selon l'une ou l'autre hypothèse requiert des instruments administratifs souples et adéquats;

Considérant qu'une bonne information statistique sur l'activité des salles joue en faveur d'une reconnaissance politique et culturelle de l'exploitation;

Le Groupe de travail recommande:

- 49 que la Régie du cinéma mette en place au plus tôt, après consultation des associations concernées, un bordereau d'exploitation selon les termes de l'article 97 de la loi sur le cinéma, sauf le 6e paragraphe du 2e alinéa à reporter sur le bordereau de distribution;
- 50 que la Régie du cinéma instaure, en accompagnement du permis de distribution, un bordereau de distribution faisant le relevé, sur une base régulière, de la circulation des copies d'un film dans toutes les versions et pour toutes les fenêtres, des modes et des taux de répartition de la

recette entre les distributeurs et les exploitants et que ce bordereau serve à la gestion des programmes d'aide;

- 51 que la Régie du cinéma publie annuellement un répertoire des dates de première présentation de chacune des versions d'un film et pour chacune des fenêtres de diffusion;
- 52 que le Bureau de la statistique du Québec, de concert avec la Régie du cinéma, soit responsable d'une publication régulière d'information sur la performance des films dans les établissements du Québec en plus d'une publication annuelle détaillée et analytique.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Documents préparés par l'Institut québécois du cinéma

Analyse des résultats du programme d'Aide aux entreprises québécoises d'exploitation de salles de cinéma de la S.G.C.Q., 1984-1987, résultats par année financière; en termes de répartition régionale de la subvention; en termes des types de travaux; détails relatifs aux établissements ayant bénéficié du programme à plus d'une reprise, juillet 1988.

Avis au ministère des Affaires culturelles sur les projets de règlements de la loi sur le cinéma, novembre 1987.

Films visés au Québec entre le 1er janvier et le 31 décembre 1987, compilations statistiques, mai 1988.

L'exploitation de salles de cinéma en France et en Belgique: Rapport et recommandations, août 1987.

Projet pour un bordereau d'exploitation, préparé avec/et à l'intention du Bureau de la statistique du Québec et de la Régie du cinéma du Québec, décembre 1987.

Traitement des données provenant de l'enquête Vidéostat menée par la Firme Jean Jolicoeur et Associés au printemps 1987, profil des meilleurs consommateurs pour chaque fenêtre de diffusion pour l'ensemble du Québec; données sur la consommation de films en salles; classement des variables selon la consommation moyenne; attitude et comportement du public; incitatifs à la fréquentation, juillet 1988.

Documents préparés à l'intention du Groupe de travail

BLOUTIN, Michèle. Analyse de la loi concernant les droits sur les divertissements en matière de taxes municipales, Chapitre D-14 S.R.Q., septembre 1988.

ÉLIA, Maurice. Analyse succincte des habitudes de distribution cinématographique au Québec en termes de délais de sortie entre les différentes fenêtres de diffusion, août 1988.

SORÉCOM. Sondage auprès des propriétaires de salles ayant fermé leurs portes, août 1988.

Documents ou publications du gouvernement du Québec et de ses institutions

HOULE, Michel. **Le parc d'établissement et l'exploitation cinématographiques au Québec, 1974-1985**, Étude commandée par la Société générale du cinéma du Québec, juillet 1985.

Bureau de la statistique du Québec. **Projections cinématographiques au Québec, 1er trimestre 1988**, octobre 1988.

Bureau de la statistique du Québec. **Rapport sur les projections cinématographiques, le parc de salles et la situation socio-économique au Québec, 1976-1987**, livré à l'Institut québécois du cinéma, mars 1988.

Commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec. **Les bibliothèques publiques, une responsabilité à partager**, Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques au Québec, juillet 1987.

Direction de Montréal de la Direction générale du patrimoine et Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal. **Cinémas et patrimoine à l'affiche**, septembre 1988.

Régie du cinéma du Québec. **Répertoire des établissements de spectacles cinématographiques**, décembre 1983, juin 1984, juin 1985, juin 1986, décembre 1987.

Décret N° 1897-87 concernant le Règlement sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public, décembre 1987.

Décret N° 1900-87 concernant le Règlement sur les normes techniques, décembre 1987.

Examen de la situation à l'extérieur du Québec

Agence pour le développement régional du cinéma. **Bilan 1986**, Paris, février 1987.

Agence pour le développement régional du cinéma. **Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation de salles de cinéma dans les zones insuffisamment desservies**, Bilan mai 1983-mai 1986.

Centre national de la cinématographie. **Bilan 1987**, Paris, mai-juin 1988.

Ciné-Communications. **Film Canada Yearbook 1988**, Toronto, août 1988.

Rapport sur la création ou la modernisation des salles et la diffusion du film dans les zones défavorisées: l'Agence pour le développement régional du cinéma, Rapport présenté à monsieur Jack Lang, ministre de la Culture, Paris, décembre 1982.

NEC +. L'espace mobile/Cinébus, Document de promotion et rapport d'opération, Belgique.

Notes sur la vidéo transmission en France.

Livres, revues et magazines

LEVER, Yves. L'Histoire générale du cinéma au Québec, Éditions Boréales, Montréal, 1988, pp. 384-407.

MICHALET, Charles-Albert. Le drôle de drame du cinéma mondial, Éditions La Découverte / Centre fédéral FEN, Paris, 1987.

Centre national de la cinématographie. Revue Informations, Paris, N° 217, mars-avril 1988, pp. 18 et 22.

Centre national de la cinématographie. Revue Informations, Paris, N° 218, mai-juin 1988, pp. 3-7, pp. 11, 16 et 17.

Revue Variety. New York, Vol. 331, N° 10 et Vol. 332, N° 9.

A l'Ouest, du nouveau. Revue du cinéma, Paris, N° 437.

Dossier cinéma et patrimoine. Revue Continuité, Québec, N° 41, automne 1988.

L'A.D.R.C. s'adapte. Le film français, Paris, N° 2190.

Divers

THÉRIAULT, Renaud. Vision parallèle, Document de réflexion sur les préoccupations majeures des salles parallèles au Québec.

VENNE, Marcel. Rapport de mission, Mission sur la situation de l'exploitation en France et en Belgique, octobre 1987.

Rédaction:	Jean Hamel et Bernard Boucher
Correction et révision des textes:	Marielle Audet et Johanne Aubry
Conception de la page couverture:	Yves Archambeault
Réalisation des cartogrammes:	Carto-média
Recherche, secrétariat et composition:	Institut québécois du cinéma
Dépôt au ministère des Affaires culturelles:	7 novembre 1988.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

du Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma

INTRODUCTION

Le Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma, mandaté par la ministre des Affaires culturelles pour examiner tout le dossier de l'exploitation au Québec, a terminé ses travaux et remis son rapport final à Madame Lise Bacon le 7 novembre dernier.

Le Groupe a débuté ses activités au mois d'avril et a procédé, tout au long de l'été, à une analyse approfondie du contexte actuel de la diffusion cinématographique sur grand écran.

La propriété des établissements, l'accessibilité des films aux exploitants indépendants, la rénovation des salles, la réglementation, les habitudes de fréquentation du public, la loi concernant les droits sur les divertissements sont quelques-uns des problèmes abordés par l'étude.

Les 52 recommandations du Groupe de travail s'articulent autour de trois axes principaux:

- le développement des infrastructures et des équipements;
- la révision de la réglementation et des programmes;
- les activités de soutien.

Ces recommandations favorisent la diffusion des oeuvres et de la culture cinématographiques dans toute les régions du Québec (comme il est prescrit dans la politique du cinéma) et visent à développer la propriété québécoise dans le domaine de l'exploitation.

L'environnement du milieu de l'exploitation ayant profondément changé au cours des dernières années, la dichotomie entre les salles parallèles et les salles commerciales n'a plus sa raison d'être. Les recommandations contenues dans le rapport concernent donc toutes les entreprises québécoises d'exploitation, sans égard à leur statut juridique.

Dorénavant, la notion de propriété publique ou privée devrait guider les interventions, car c'est elle qui délimite vraiment le risque financier encouru par l'entreprise.

Préparé par l'Institut québécois du cinéma, ce document synthèse donne un aperçu global des recommandations contenues dans le rapport sur l'exploitation des salles de cinéma. Le schéma de la dernière page permet, en outre, de bien comprendre la logique et l'interaction entre les différents groupes de recommandations.

(Les indications de pages réfèrent au rapport)

RECONNAISSANCE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX (p. 80-81)

- 1 **valeur culturelle** de l'exploitation sur grand écran;
- 2 **préservation**, pour la majorité de la population, de l'**accessibilité** aux présentations cinématographiques sur grand écran;
- 3 **priorité** à l'industrie de l'exploitation;
- 4 affirmation de la **primauté du grand écran** dans la chaîne de mise en marché des films;
- 5 soutien et développement de la **propriété québécoise**.

NOUVELLE RÉALITÉ (p. 82-84)

Classification des films

- 6 **classification** actuelle complétée avec de nouvelles catégories: commerciale; art et essai; recherche et avant-garde.

La classification demeure toujours valide mais à la première de ces deux éventualités - première présentation à la télévision conventionnelle ou trois ans après l'émission du visa - le film passe au répertoire.

- 7 visa d'exploitation complété par des **indications techniques** (son et image).

Permis d'exploitation

- 8 un **seul type de permis** d'exploitation sera accordé selon deux catégories de salles:

- 1- **Salle privée**: salle à vocation générale ou spécialisée, de propriété privée avec but lucratif ou non, autorisée à diffuser sans délai les films de toutes catégories;

- 2- **Salle publique**: salle à vocation d'éducation cinématographique, de propriété publique, autorisée à diffuser après un délai de six (6) mois de sa première présentation publique, un film de catégorie "commerciale"; et après un délai de trois (3) mois, un film de catégorie "art et essai"; et sans délai, un film de catégorie "recherche et avant-garde" et un film du "répertoire".

*Une **salle publique** située à l'extérieur d'un rayon de 15km d'une **salle privée** pourra diffuser sans délai les films de toutes catégories.*

- 9 maintien des permis de ciné-parc et de cinémathèque;
- 10 **traitement ad hoc** aux autres demandes de présentation d'un film en public.

IMPLANTATION ET RÉNOVATION (p. 85-92)**Plan d'urgence (p. 85-86)**

- 11 création d'une **Direction de l'exploitation** à la SOGIC;
- 12 **personnel spécialisé** et professionnels attirés;
- 13 élaboration d'un **plan directeur** comportant:
 - l'identification des régions cibles;
 - l'identification d'un profil type d'exploitation;
 - analyse qualitative du parc de salles;
 - plan d'urgence devant être complété en dedans d'une période maximale de trois ans;
 - budget spécial d'au moins 10 millions de dollars.
- 14 collaboration de **partenaires** en région.

Programme d'aide à la rénovation (p. 86-87)

- 15 **maintien du programme d'Aide aux entreprises québécoises d'exploitation de salles de cinéma**;
- 16 **révision des objectifs** du programme afin d'inclure la mise aux normes des salles de cinéma.

Fonds permanent d'aide à la rénovation (p. 87-92)**1re hypothèse**

- 17 1- **abolition de la taxe d'amusement**;
- 2- création d'un **Fonds d'aide au développement des entreprises cinématographiques (FADEC)**;
- 3- fonds alimenté par un prélèvement sur la recette-guichet;
- 4- **modalités** du fonctionnement du fonds:
 - contribution correspondant à 10% de la recette-guichet brute;
 - accès au fonds jusqu'à concurrence de ses contributions;
 - accumulation du fonds sur une période maximale de cinq ans;
 - sommes versées par les entreprises non-admissibles utilisées pour l'exécution du plan d'aide cinéma;
- 5- **conditions** d'accès au fonds: entreprise québécoise, projet de rénovation accepté par la SOGIC, contribution minimale de 10%, pièces justificatives et certificat de conformité de l'inspecteur en bâtiment;
- 6- comité conjoint MAC et MAM.

2e hypothèse

- 18 1- **Amendement à la loi** sur la taxe d'amusement pour créer un **Fonds d'assistance au développement des équipements culturels (FADEC)** administré par les **municipalités**;
- 2- **fonctionnement** du fonds: idem à 17.4;
- 3- **conditions** d'accès au fonds: idem à 17.5;
- 4- comité conjoint MAC et MAM.

Autres modèles d'exploitation (p. 91-92)

- 19 **favoriser l'implantation** d'équipements de projection 35mm dans les établissements publics aménagés par le MAC dans les régions non-desservies;
- 20 financer un projet pilote de **cinéma itinérant** en Gaspésie.

L'AIDE À LA DIFFUSION (p. 93-95)

- 21 réviser le programme d'**Aide à la diffusion régionale** selon les principes suivants:
 - le programme s'adresse exclusivement aux entreprises **d'exploitation**;
 - demandes reçues par la Direction de l'exploitation qui établit son intervention en concertation avec les distributeurs;
 - toutes les productions sont admissibles mais la Société privilégie les films qui font appel aux laboratoires québécois. Le doublage doit respecter les normes techniques de la V.O.
- 22 réviser le programme d'**Aide automatique aux entreprises québécoises d'exploitation de salles de cinéma** selon les principes suivants:
 - l'encouragement de tous les exploitants à s'inscrire au programme par l'allocation de crédits croissant avec le nombre de requérants;
 - une incitation à programmer une plus grande diversité de films québécois.
- 23 que la SOGIC instaure un nouveau volet d'aide à la diffusion dans le but de **soutenir la programmation** de qualité dans les salles selon les principes suivants:
 - 1- aide accordée selon la nature de la programmation et la localisation géographique de l'établissement;
 - 2- la classification des films par la Régie selon différentes catégories (art et essai, recherche et avant-garde, films du répertoire) sert à établir les règles de calcul de ce nouveau volet;
 - 3- les salles privées qui auront programmé des films "art et essai", "recherche et avant-garde" ou du répertoire auront accès au programme;
 - 4- les salles publiques qui auront programmé des films "recherche et avant-garde" et des films du répertoire auront accès au programme;

les salles publiques, situées à l'extérieur d'un rayon de 15km d'une salle privée, auront accès au programme de la même façon que les salles privées;
- 24 coordination des programmes par la Direction de l'exploitation.

COORDINATION DES EFFORTS ET DES RESSOURCES (p. 96)

- 25 formation d'un **comité de coordination** ad hoc qui aura pour mandat d'effectuer la concertation dans la mise en place des nouvelles mesures relatives aux salles et de conseiller la Direction de l'exploitation dans l'élaboration et l'administration du plan d'urgence et des programmes d'aide renouvelés;
- 26 **représentation des exploitants indépendants** au sein du comité de coordination.

ACCESSIBILITÉ AUX PROGRAMMES ET ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS (p. 97-99)

- 27 **décloisonnement** des programmes d'équipements culturels de la SOGIC et du MAC;
- 28 **accessibilité** des programmes sans égard au statut juridique de l'entreprise;
- 29 **appariement** des politiques et des programmes du MAC et du ministère du Développement régional;
- 30 **accès aux fonds** de la Société de développement industriel;
- 31 **déductions fiscales** et des crédits d'impôt.

Participation du gouvernement fédéral

- 32 **appui du gouvernement fédéral** à la relance de l'exploitation cinématographique au Québec.

AUTRES FENÊTRES ET LIEUX DE DIFFUSION (p. 100-101)

- 33 réglementation imposant un **délai de 6 mois** entre la sortie en salles et la sortie en vidéo-cassettes pour chaque version d'un film;
- 34 **délai de 12 mois** entre la sortie en salles et la première diffusion à la **télévision** pour les films et les entreprises dans lesquels le gouvernement investit;
- 35 même **délai aux entreprises de télédiffusion** qui sont sous juridiction fédérale.
- 36 **interdiction aux bibliothèques publiques** de diffuser publiquement des productions cinématographiques quel que soit le support utilisé.

RENOUVEAU PROFESSIONNEL (p. 102-103)

- 37 création d'une **prime à la qualité** soulignant l'apport d'un exploitant indépendant à son secteur d'activité;
- 38 encouragement de la **vie associative**;
- 39 **préparation et réalisation d'un programme de formation** et de perfectionnement adressé aux exploitants;

- 40 étude prospective, expérimentation et implantation de **nouvelles technologies**;
- 41 appui aux **initiatives** d'innovation technologique.

PROMOTION DU GRAND ÉCRAN (p. 104-105)

- 42 tenue d'un **événement annuel** de promotion;

Campagne de promotion:*1re hypothèse*

- 43 programme d'**activités promotionnelles** d'envergure réalisé par les associations;

2e hypothèse

- 44 coordination et réalisation par la SOGIC d'une vaste **campagne de promotion**;
- 45 que les institutions gouvernementales **encouragent la fréquentation** des salles de cinéma dans leurs campagnes de promotion régulières.

ÉTABLISSEMENTS À VALEUR PATRIMONIALE (p. 106)

- 46 **conservation et préservation** de la vocation cinématographique des établissements présentant une valeur patrimoniale.

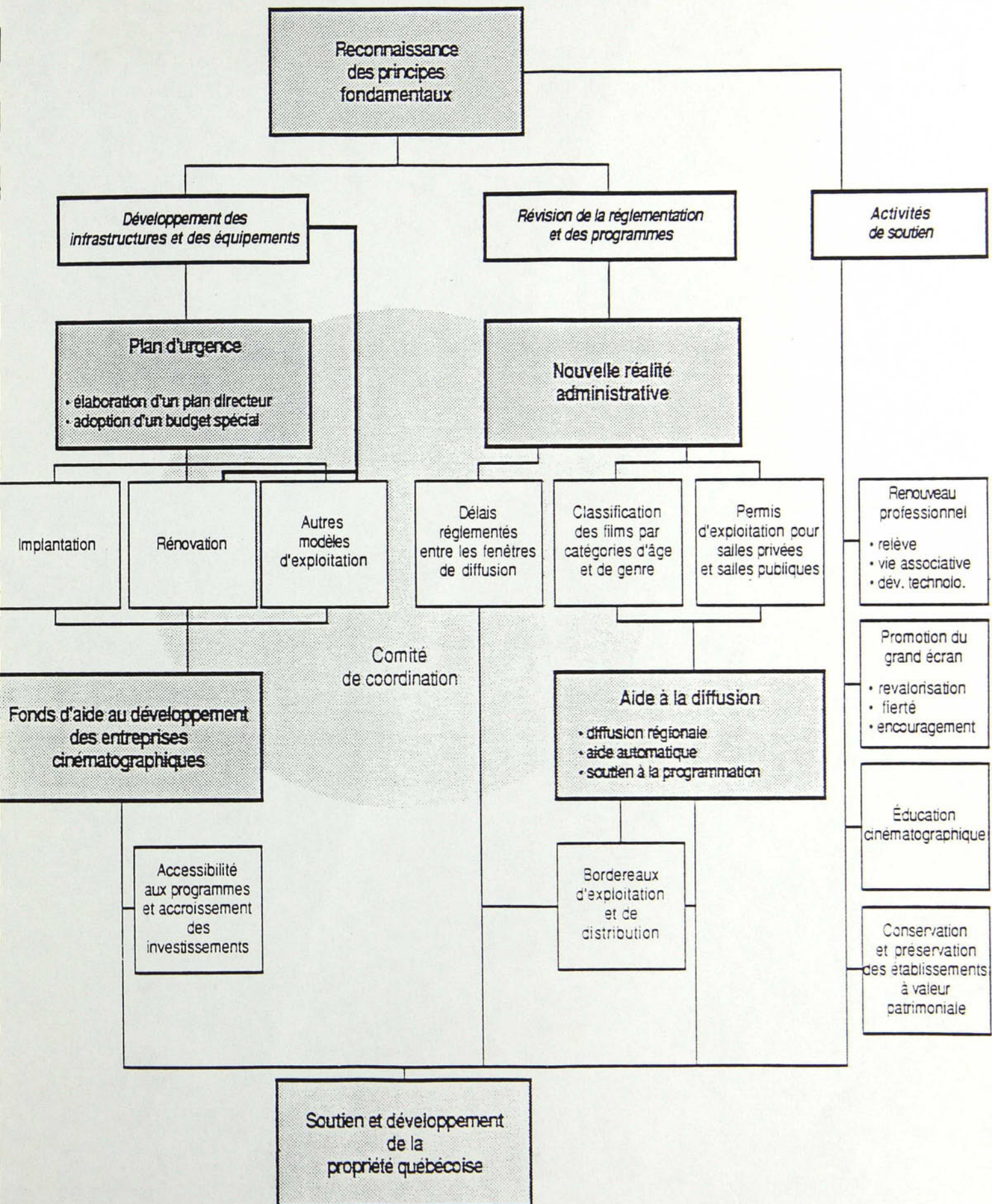
ÉDUCATION CINÉMATOGRAPHIQUE (p. 107)

- 47 étude sur l'**éducation cinématographique** au Québec;
- 48 appui aux **initiatives** d'éducation cinématographique.

DES CHIFFRES POUR MIEUX VOIR (p. 108-109)

- 49 **bordereau d'exploitation** selon les termes de l'article 97 de la loi sur le cinéma, sauf le 6e paragraphe du 2e alinéa à reporter sur le bordereau de distribution;
- 50 **bordereau de distribution** faisant le relevé de la circulation des copies d'un film dans toutes les versions et pour toutes les fenêtres, des modes et des taux de répartition de la recette entre les distributeurs et les exploitants et que ce bordereau serve à la gestion des programmes d'aide;
- 51 **répertoire des dates de première présentation** de chacune des versions d'un film et pour chacune des fenêtres de diffusion;
- 52 **publication régulière** d'information sur la performance des films dans les établissements du Québec.

Schéma des recommandations



BNQ



000 199 447